la CREUSE
le Département

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2021

Depuis 2016, d'année en année, les indicateurs financiers s'étaient améliorés, nous permettant l'an passé de préparer un budget avec sérénité. Une relative bonne santé financière qui nous a permis de prendre intégralement en charge, sans report ni budget annexe, les dépenses liées à la crise sanitaire que nous traversons ; d'accompagner la reprise avec une politique d'investissements offensive et de soutenir nos partenaires sur les territoires en abondant les contrats Boost'ter pour les EPCI et les communes.

Pour 2021, il faut nous préparer à assumer les conséquences de la crise économique et sociale qui s'annonce, dans la gestion des politiques dont nous avons la compétence et vis-à-vis des personnes qui vont se retrouver en situation de fragilité en premier lieu. Les orientations qui vous sont ici présentées en sont la traduction. Plusieurs points restent aujourd'hui en suspens dans l'attente des dernières navettes parlementaires budgétaires.

Dans cette situation inédite et sans réelle visibilité, il va nous être difficile de pouvoir espérer des recettes stabilisées. De plus, la suppression de la taxe sur le foncier bâti, remplacée par une fraction de TVA, nous prive d'une ressource dynamique dont nous avions maîtrisé le taux. Il va désormais falloir nous contenter de ce que l'Etat voudra bien nous accorder.

Une satisfaction cependant : cette année, les droits de mutation en Creuse n'auront pas subi la baisse qu'ils ont pu connaître dans d'autres départements. Une heureuse surprise qui traduit concrètement le regain d'attractivité que connaît notre département en matière immobilière, mais aussi cette nouvelle image qui se construit peu à peu et qui nous renforcent dans nos choix stratégiques d'accueil de nouvelles populations, source de revitalisation et de perspectives d'avenir pour nos territoires ruraux.

Valérie SIMONET
Présidente du Conseil départemental de la Creuse

SOMMAIRE

I. SITUATION MACRO-ÉCONOMIQUE > 7 À 19

1. Les hypothèses relatives à la croissance économique
2. L'inflation
3. Les finances locales en 2020
4. Les principales dispositions du projet de loi de finances 2021 pour les Départements

II. LES PERSPECTIVES FINANCIÈRES DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE > 21 À 43

1. Des ratios financiers en nette amélioration en 2020
   a. L'épargne brute en nette amélioration
   b. Une dette maîtrisée
2. Des recettes prévisionnelles de fonctionnement globalement stables mais...

   2.1 La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et les compensations
   a. La dotation globale de fonctionnement
   b. Les compensations
   ➔ *La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle*
   ➔ *Le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion*

   2.2 Les ressources fiscales
   a. La fiscalité directe locale et sa réforme
   ➔ *Pour 2021, la perte du produit de la taxe foncière transférée aux communes sera compensée par une fraction de TVA versée par l'État.*
   ➔ *La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)*
   ➔ *Le produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)*
   b. La fiscalité reversée
   ➔ *Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)*
   ➔ *Le fonds de péréquation de la CVAE*
   ➔ *Dispositif de compensation péréquée (DCP) - Transfert des frais de gestion de la TFPB*

   2.3 Les autres ressources
   a. Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)
   b. Maintien du Fonds de Péréquation horizontal
   c. Le Fonds de Stabilisation et le Fonds de Sauvegarde
   d. La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)
   e. La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)
   f. La taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE)

g. La taxe d'aménagement
h. Le FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie

3. Des recettes d'investissement
a. La dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID)
b. Le FCTVA
c. La Dotation Départementale d'Equipement des Collèges (DDEC)
d. Les autres recettes

III. DES POLITIQUES DE SOLIDARITÉ RENFORCÉES > 45 À 103

1. Solidarités humaines
1.1 Action Sociale de proximité
1.2 Enfance Famille Jeunesse
1.3 Insertion et publics bénéficiaires du RSA
1.4 Logement
1.5 Autonomie

2. Solidarités territoriales
2.1 La voirie
2.2 L'animation territoriale
2.3 Le transport ferroviaire
2.4 Aménagement numérique
2.5 Culture et patrimoine
2.6 Archives
2.7 Collèges
2.8 Sports et loisirs de nature
2.9 Environnement
a. Eau potable
b. Assainissement
c. Milieux aquatiques
d. Forêt départementale
e. Actions en faveur du milieu naturel et de l'éducation à l'environnement
2.10 Laboratoire Départemental d'Analyses
2.11 SDIS

3. Modernisation de l'action publique
3.1 Le personnel
3.2 Les travaux sur nos bâtiments départementaux
3.3 La transformation numérique de la collectivité

I

SITUATION MACRO-ÉCONOMIQUE

1. LES HYPOTHÈSES RELATIVES À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

En 2019, la **croissance française** s'est établie à **1,5 %**.

En 2020, la **crise sanitaire** a conduit à une **contraction du PIB sans précédent** (- **18,9%,** au 2ème trimestre).Il est annoncé une **récession** de l'ordre de **10 %**.

Pour **2021 le 24 novembre 2020**, le gouvernement a **retenu l'hypothèse d'un rebond de croissance à + 6 % (PLF).** Cependant, **le niveau d'activité d'avant la crise sanitaire ne serait pas retrouvé avant fin 2021, début 2022.**

Croissance du PIB réel	*2017*	*2018*	*2019*	*Estimation 2020*	*Estimation 2021*
	+ 2,3 %	+ 1,8 %	+ 1,5 %	- 10 %	+ 6 %

Évolution annuelle du PIB depuis 1990

Source : FCL -gérer la cité

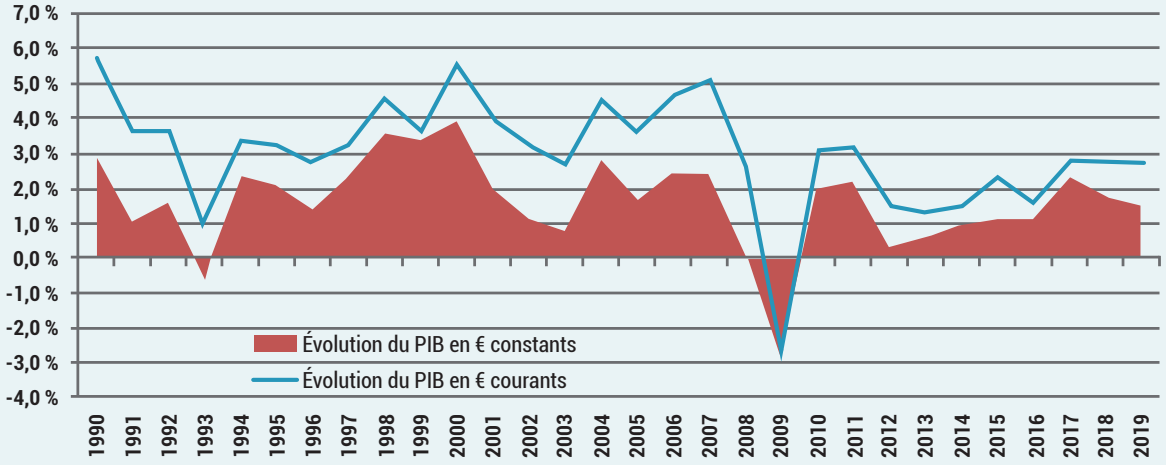

2. L'INFLATION

Les **hypothèses du gouvernement associées à la Loi de Finances** seraient d'**une inflation de + 0,7 %** en **2021.** Ce niveau resterait **très faible** en raison d'une hypothèse de **quasi stabilité des prix du pétrole**.

3. LES FINANCES LOCALES EN 2020

La **Banque Postale, secteur Collectivités Locales,** publie une étude sur la **tendance** des **finances des collectivités locales en 2020.**

Elle en présente un panorama qu'il est utile d'examiner dans le cadre d'un **rapport sur les orientations budgétaires**.

Tout d'abord, il est à noter que les **résultats financiers des collectivités locales** sont en **nette amélioration en 2019**.

En effet, les collectivités locales présentent une **capacité d'autofinancement** (CAF) qui augmente **(+ 7,3 %)** avec des **recettes de fonctionnement** qui ont progressé un peu plus vite qu'en 2018 (**+ 2,8 % contre + 2,2 % en 2018**), l'évolution des **dépenses de fonctionnement étant limitée à 1,1 %.**

Amélioration des ratios financiers des collectivités :

TAUX D'ÉPARGNE BRUTE

Sources : Rapports de l'observatoire des finances et de la gestion publique locales - budgets principaux

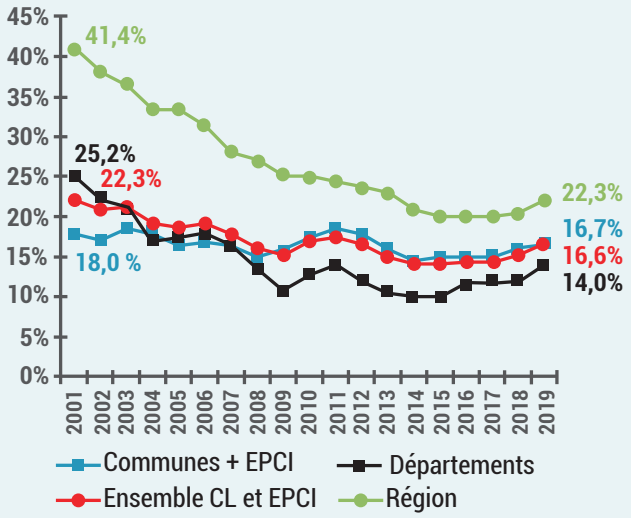

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT (ANNÉES)

Sources : Rapports de l'observatoire des finances et de la gestion publique locales - budgets principaux

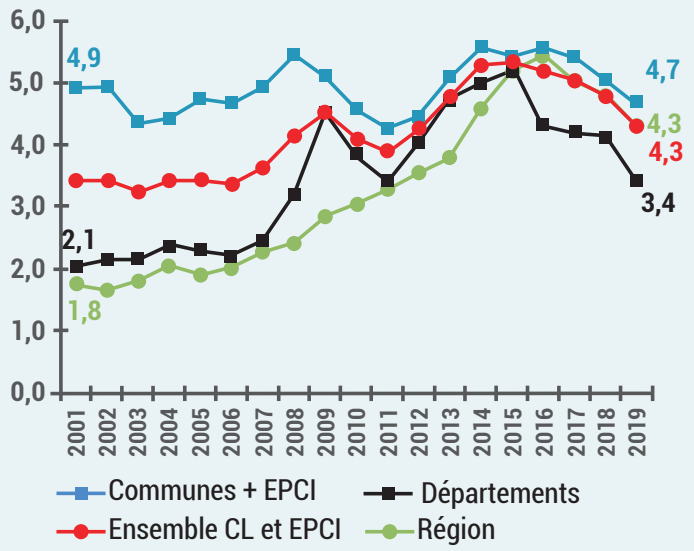

En 2020, les **dépenses de fonctionnement des collectivités locales** progresseraient de **2,5 %,** soit **la hausse la plus élevée depuis 2014**. Cette accélération résulterait cependant, pour l'essentiel, **des dépenses imprévues engagées au titre de la crise sanitaire.**

Sans ces nouvelles dépenses, la hausse aurait pu être de **1,2 %**, conformément à **l'objectif fixé par l'État,** de progression des dépenses de fonctionnement.

Les **dépenses de personnel** (**67,9 milliards d'euros** dont 12,2 milliards d'euros pour les Départements), qui représentent **35 % des dépenses courantes,** enregistreraient un rythme de **progression similaire à celle de 2019 (+ 1,5 % après + 1,6 % en 2019).**

Le point d'indice de la fonction publique étant toujours gelé, le moindre effet des mesures du protocole **Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations** (PPCR) jouerait un **rôle ralentisseur.**

S'agissant des **dépenses d'intervention** des Départements, d'un montant de **40,6 milliards d'euros**, celles-ci progresseraient de **2,4 %**.

Les **dépenses d'action sociale** qui représentent près de **80 %** de ce poste enregistreraient une hausse plus importante que prévue.

Les **dépenses d'APA et de PCH** devraient rester sur leur **rythme tendanciel**, mais les **autres dépenses** pourraient **s'accentuer avec des coûts supplémentaires non négligeables** (aides diverses aux familles, aux personnes vulnérables…).

Le **poste des charges à caractère général** des Départements **(4 milliards d'euros)** qui aurait dû enregistrer un net ralentissement en 2020, **progresserait sur un rythme élevé de 7 %,** expliqué par **la prise en charge des dépenses d'urgence rendues nécessaires par la crise sanitaire** : les **achats de matériel de protection** aussi bien pour le personnel que les administrés (masques, blouses, gel hydroalcoolique, kits…) mais aussi pour les établissements médico-sociaux.

Afin d'**aider les collectivités locales à financer les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire**, plusieurs **procédures budgétaires dérogatoires** ont été prévues par la **Loi de Finances rectificative n° 3 pour 2020** et précisées par une circulaire du 24 août 2020.

Procédures facultatives :

- **Étalement des charges sur 5 ans**,
- **Création d'un budget annexe** et reprise exceptionnelle en section de fonctionnement des excédents d'investissement sous certaines conditions.

Le **Conseil départemental de la Creuse n'a pas adhéré à cette démarche, compte tenu de ses disponibilités financières.**

Les **intérêts de la dette** poursuivront leur baisse **(- 6,4 %)** avec des **taux d'intérêt toujours très faibles** et **une dette locale maîtrisée**. Les intérêts de la dette ne représentent que **1 % des dépenses courantes**.

Quant aux **recettes de fonctionnement** des collectivités locales, elles devraient enregistrer **une baisse globale de 2 %** dont **1,6 % pour les Départements**.

La **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises** (CVAE) **ne serait pas impactée par la crise économique en 2020** du fait de son calendrier de versement (versement par l'État l'année qui suit son paiement par les entreprises) et **progresserait d'environ 3 %**.
Mais **sa baisse serait inévitablement constatée en 2021**.

Ce volume d'impôts en hausse permettrait d'atténuer les fortes baisses enregistrées sur les autres impôts. Ces baisses de fiscalité indirecte représentent une masse de **43 milliards d'euros, en diminution** de plus de **3 milliards d'euros**, concernant, pour moitié, les **DMTO** qui pourraient diminuer de près **de 10 %** en lien avec **l'arrêt des transactions immobilières pendant le confinement**.

La **contraction de la TICPE** serait en revanche en grande partie **neutralisée par la clause de garantie constitutionnelle**.

Les dotations et compensations fiscales versées par l'État seraient en légère diminution.

Les **participations** en provenance de l'**État** mais également d'organismes publics tels la **CNSA** seraient **stables** sous l'effet de plusieurs mouvements :

- **légère hausse des fonds de la CNSA**,
- **fin du versement au titre du fonds de stabilisation** à destination des départements fragiles et création du **fonds de sauvegarde en 2021**.

La contraction des recettes et l'accélération des dépenses va se traduire par une **chute de l'épargne brute des collectivités (- 18,1 %)**.Toutes les collectivités locales seraient concernées par ce constat.

Avec une **baisse des DMTO** et une **hausse des dépenses d'action sociale**, les Départements enregistreraient **le plus fort repli (- 27 %)** et retrouveraient **un niveau proche de celui de 2015.**

Une fois déduits les remboursements de dette, **l'épargne nette** atteindrait **3,4 milliards d'euros** et contribuerait au financement de **31 % des investissements des Départements.**

Ainsi, **l'investissement local** s'inscrirait **en hausse** soutenue de **6,3 %,** plus sous l'impulsion des subventions versées que des dépenses d'investissement (travaux). En effet, les dépenses d'équipement, après avoir fortement augmenté en 2019, retomberaient à leur niveau de 2018.

Le **confinement débuté à la mi-mars**, a mis **un coup d'arrêt à l'activité des travaux publics.** Les **appels d'offre** en matière de **marchés publics** dans l'activité des **travaux publics** pendant les **huit semaines de confinement** ont enregistré un **recul très fort : - 77 %** pour les Départements en comparaison avec la même période en 2019.

La **Fédération Nationale des Travaux Publics** (FNTP) estime que la **perte globale** d'activité sur l'année 2020 pourrait être de l'ordre de **- 15 % à - 20 %**.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS LOCAUX *© La Banque Postale Collectivités Locales*

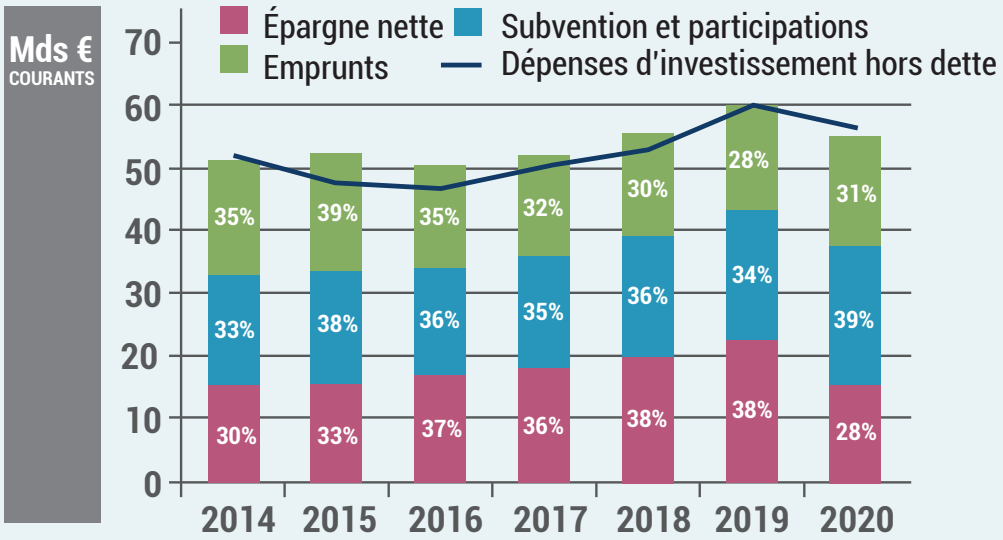

Les **dépenses d'investissement** seront financées, outre **le recours à l'épargne nette**, par le **Fonds de Compensation de TVA** (FCTVA) **en hausse de plus de 3 %** et de la **Dotation de Soutien à l'Investissement Local** (DSIL).

Le **gouvernement** a, en effet, fait inscrire une **enveloppe supplémentaire** de **1 milliard d'euros** d'autorisations d'engagement en loi de finances rectificative pour toutes les catégories de collectivités locales. Cependant, compte-tenu de l'annonce intervenue en juillet et des délais de consommation des crédits de paiement, **seulement la moitié de l'enveloppe pourra être utilisée cette année**.

Le **recours à l'emprunt** avec une **croissance de plus de 22 %** représenterait **27 % des investissements** avec un volume de ***3 milliards d'euros***. Ce surcroît d'emprunt est dû en partie à l'enregistrement des avances de DMTO consenties par l'État aux Départements qui le souhaitaient.

Un prélèvement sur le **fonds de roulement**, à hauteur de **1,9 milliard d'euros**, sera également nécessaire pour couvrir le besoin de financement des investissements entraînant une contraction de la trésorerie.

Quant à l'**encours de dette**, il atteindrait à la fin de l'année 2020, **31 milliards d'euros**, en baisse de **1 %**.

ENCOURS DE DETTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

© La Banque Postale Collectivités Locales

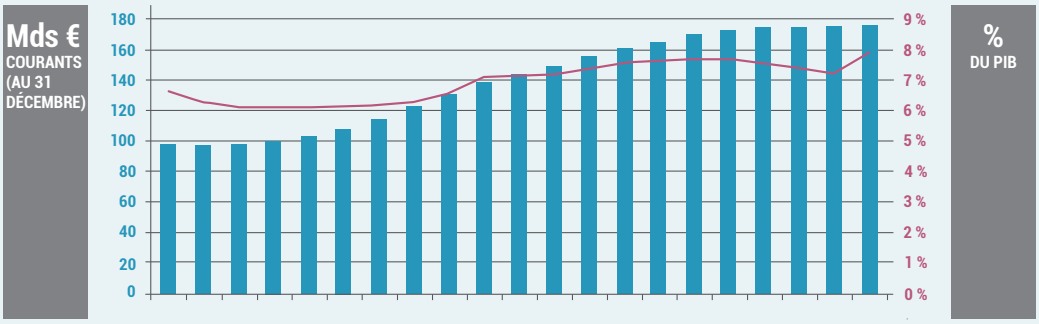

ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

© La Banque Postale Collectivités Locales

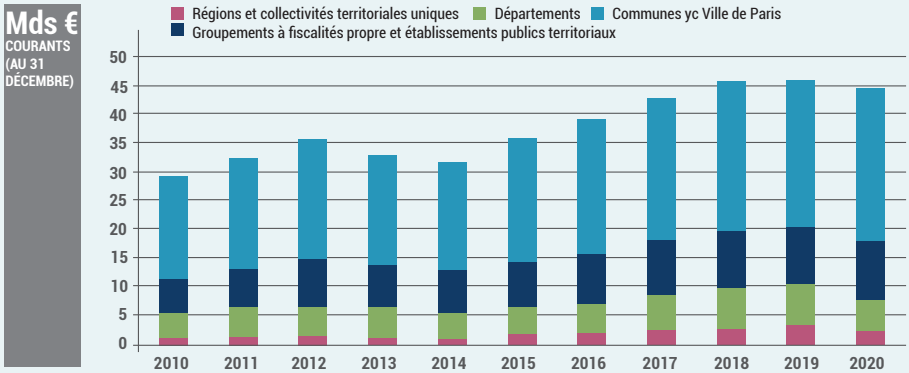

4. LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2021 POUR LES DÉPARTEMENTS

• L'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) - Article 58 du PLF 2021

L'enveloppe globale de la DGF est stabilisée.

À l'intérieur de cette **enveloppe stabilisée**, le volume consacré aux dotations de péréquation est augmenté de **10 M€** comme cela est le cas depuis plusieurs années. Ce volume continue d'être prélevé via **un écrêtement de la dotation forfaitaire des Départements** dont le **potentiel financier est supérieur à 95 %** de la moyenne.

• Des adaptations aux mécanismes de péréquation - Article 58 du PLF 2021

Modification du calcul de potentiel fiscal et financier à partir de 2022.

Actuellement, le **potentiel financier des Départements tient compte d'un produit potentiel de foncier bâti** (obtenu par application aux bases de taxes foncières du taux moyen national). En 2020, ce produit potentiel de foncier bâti **représentait 35 % du potentiel financier.**

Or, à compter de 2022, il sera impossible de calculer un produit potentiel de foncier bâti.

Le dispositif prévu par le **PLF 2021** propose de **remplacer la notion de potentiel financier bâti** par :

- le **produit de TVA** perçu l'année précédente,
- **majoré d'un correctif égal à la différence** (positive ou négative) **entre le produit potentiel de foncier bâti calculé en 2021** (sur une assiette 2020) **et le produit de TVA perçu en 2021** (qui repose sur une assiette 2020).

• Montant assuré de la fraction départementale de TICPE (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques) compensant des transferts de compétence à hauteur du droit à compensation constitutionnellement garanti.

• Modification apportée au fonctionnement de la Taxe d'Aménagement - Article 43 du PLF 2021.

L'article 43 du projet de Loi de Finances pour 2021 vise à **mobiliser la taxe d'aménagement** dans le cadre d'une stratégie plus large de **lutte contre l'artificialisation des sols** (développement des infrastructures).

Il est donc proposé d'**étendre les modalités d'emploi de la part départementale de la taxe d'aménagement** et de renforcer, à recettes constantes, l'**action des Départements en faveur de la préservation** et de la **valorisation des espaces naturels**, tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

• Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA - Article 57 du PLF 2021

Le Projet de Loi de Finances 2021 propose une mise en œuvre progressive de la réforme. Les premières **collectivités** à en bénéficier en **2021** seront celles qui **perçoivent déjà le FCTVA en année N.**

II

LES PERSPECTIVES FINANCIÈRES DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

1. DES RATIOS FINANCIERS EN NETTE AMÉLIORATION EN 2020

Après 5 années de gestion rigoureuse, la **situation financière** de la collectivité s'est **améliorée**.

Les **indicateurs financiers** sont en évolution notable tels :

- progression du **taux d'épargne brute**,
- **amélioration** de notre **capacité de désendettement** en nombre d'années,
- **reconstitution de la trésorerie** grâce à la **restauration du fonds de roulement**.

Fort de ces marges de manœuvre retrouvées, le **Conseil départemental** a **établi son budget 2020 plus sereinement**.

Ce qui lui a permis de :

- faire face aux **dépenses induites par la crise sanitaire** (**1,5 M€**) sans faire appel aux dispositifs proposés par le gouvernement :
  - avance de DMTO,
  - étalement des dépenses liées à la pandémie.
- **soutenir la reprise** via une augmentation de l'investissement (**1,4 M€**),
- **accompagner les EPCI** du département dans la **mise en place d'aides** (**1,5 M€**) **pour limiter les impacts sociaux de la crise** en soutenant notamment les entreprises via la **signature d'avenants aux contrats Boost'ter** et envisager des démarches collectives en matière de numérique, au travers de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement.

Par ailleurs, il est rappelé que l'analyse prospective effectuée en 2019 par la **Direction Régionale des Finances Publiques** de Bordeaux montre que le **Conseil départemental** doit **poursuivre l'effort de restauration des finances** s'il veut préserver sa **capacité à investir** et à faire face à **l'évolution des dépenses sociales.**

a. L'épargne brute en nette amélioration

L'épargne brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement), constitue un **indicateur de santé financière majeur**. Le **seuil limite à dépasser** étant fixé à **7 %**.

Situation du Département de la Creuse :

Sur la base des comptes de gestion **2019**, le Département de la Creuse présente un **taux d'épargne de 10,6 %** qui s'améliore donc de façon significative. **Cette amélioration est à mettre en perspective avec les 4,13 % de 2014.**

Évolution de l'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement) sur la période 2014-2019

Données en M€ - Source Comptes Administratifs

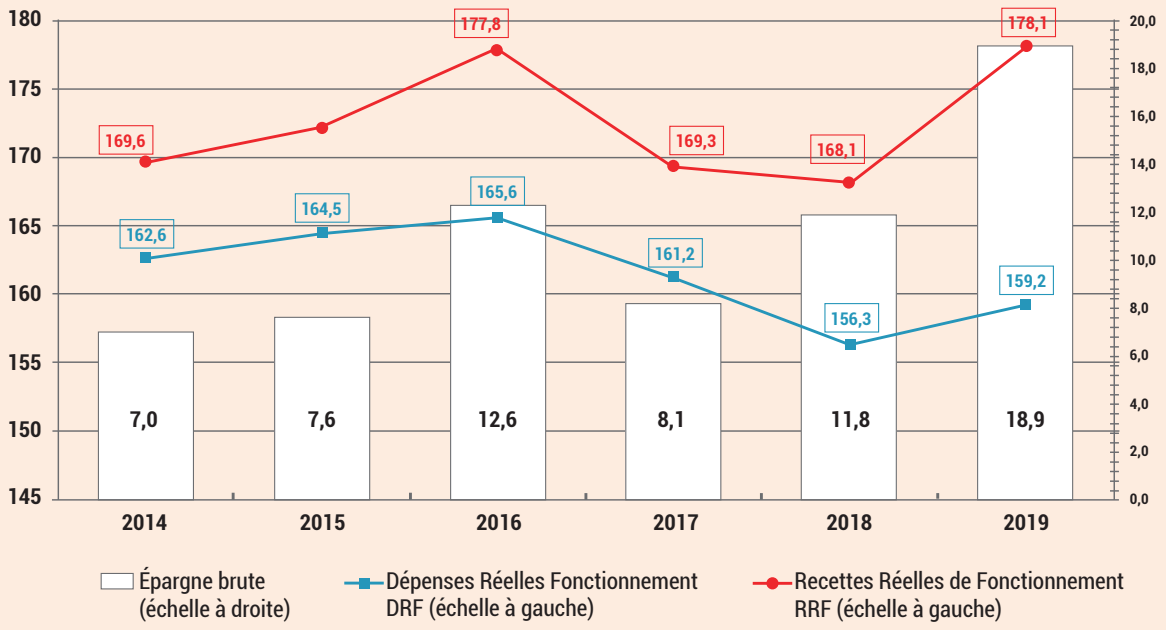

Évolution des taux d'épargne (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) sur la période 2014-2019

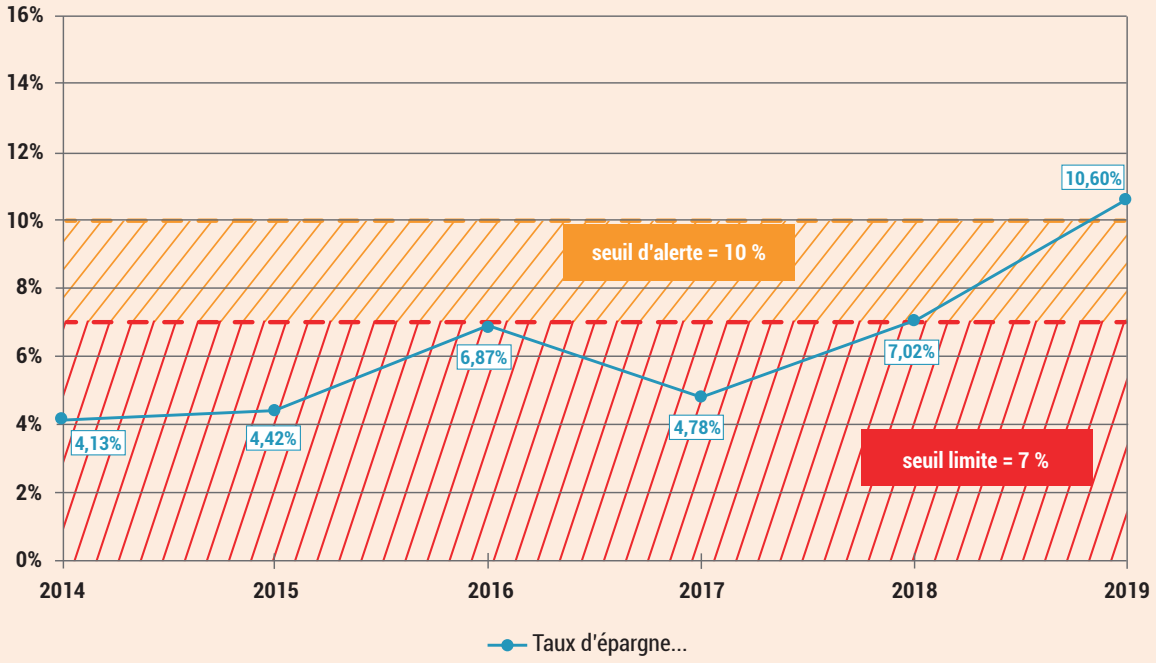

NB : La baisse constatée en 2017 s'explique par le fait que sur cette année-là nous avons payé 13 mois de RSA.

Comparaison avec les Départements de la même strate démographique (≤ 250 000 habitants)

Dernières données disponibles sur le site de la DGCL

Départements	Capacité d'autofinancement en milliers d'euros en 2019	Capacité d'autofinancement en € par habitant en 2019	Taux d'épargne brut 2019
TERRITOIRE DE BELFORT	16 333	86	6,86 %
NIÈVRE	11 661	97	7,00 %
GERS	25 362	133	10,30 %
CREUSE	**18 945**	**159**	**10,94 %**
MEUSE	28 099	149	12,51 %
HAUTES-PYRÉNÉES	49 376	217	14,84 %
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	33 668	207	15,76 %
CANTAL	33 834	232	15,80 %
INDRE	37 264	167	16,64 %
LOT	40 169	232	17,97 %
HAUTE-LOIRE	45 939	202	18,19 %
CORRÈZE	55 128	228	19,27 %
HAUTE-MARNE	39 757	223	19,65 %
ARIÈGE	42 227	276	20,71 %
HAUTE-SAÔNE	48 319	204	20,73 %
LOZÈRE	26 258	344	21,06 %
HAUTES-ALPES	47 150	334	24,09 %

Données DGCL

b. Une dette maîtrisée

L'**encours de dette au 31 décembre 2020** va atteindre près de **100 800 000 €**.

Cependant, il est à noter que celui-ci n'**augmente** que **de 1,21 %** par rapport à 2019.

L'**enveloppe annuelle d'emprunt** votée en 2021, a été de **12,5 M€**, et a permis de **financer les investissements prioritaires** que s'est fixée la collectivité, à savoir :

- **entretenir** son patrimoine **bâtimentaire** et **routier**,
- **participer au déploiement de la fibre** sur l'ensemble du territoire, accompagner les EPCI, les communes et leurs regroupements.

Une évolution de la dette maîtrisée depuis 2009 au regard de son évolution :

Encours au	Montant	% d'évolution
31/12/2009	77 038 493,76 €	
31/12/2010	77 477 046,86 €	0,57 %
31/12/2011	77 881 697,31 €	0,53 %
31/12/2012	80 934 097,27 €	3,92 %
31/12/2013	84 300 121,99 €	4,16 %
31/12/2014	87 806 361,99 €	4,16 %
L'encours de 2009 à 2014 représente une augmentation de 10,767 M€, soit une évolution de + 14 % en 6 ans		
31/12/2015	92 356 819,46 €	5,19 %
31/12/2016	93 406 575,04 €	1,14 %
31/12/2017	94 779 475,12 €	1,47 %
31/12/2018	97 451 480,00 €	2,82 %
31/12/2019	99 600 698,21 €	2,21 %
31/12/2020	100 799 965,00 €	1,21 %
L'encours de 2015 à 2020 représente une augmentation de 8,443 M€, soit une évolution de + 9 % en 6 ans		

Notre capacité de désendettement qui était de 12,5 années en 2014 est désormais de **5,3 ans** fin 2019.

Ratio capacité de désendettement en nombre d'années (encours dette / épargne brute)

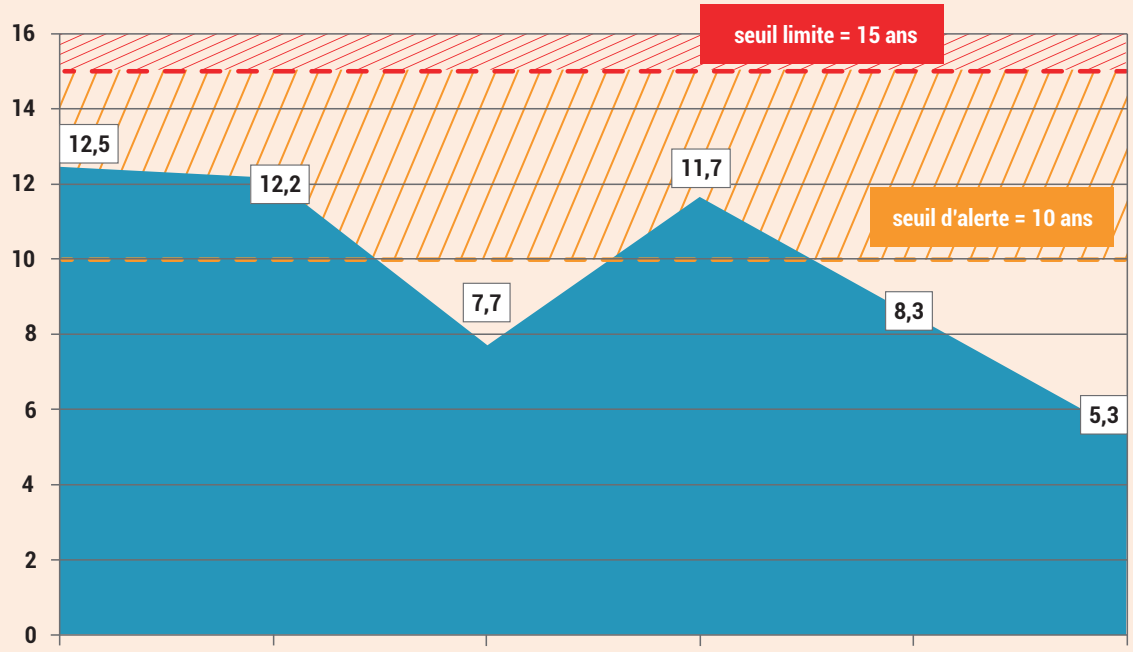

La capacité de désendettement correspond au rapport entre l'encours de la dette à la date de clôture des comptes et l'épargne brute de l'exercice écoulé. Cet indicateur permet d'évaluer en années, le temps nécessaire à une collectivité pour rembourser la totalité du capital de sa dette si elle y consacrait tout son autofinancement brut.

Ces indicateurs sont essentiels et sont ceux qui sont suivis par les organismes prêteurs ; ces indicateurs lorsqu'ils sont favorables, vont nous permettre d'accéder au volume de prêts demandés, et cela à des taux satisfaisants au regard du marché.

Comparaison avec les Départements de la même strate démographique (≤ 250 000 habitants)

Départements	Encours de dette par habitant pour 2019
CORRÈZE	1 314 €
HAUTES-ALPES	1 247 €
CANTAL	1 236 €
NIÈVRE	983 €
CREUSE	**834 €**
MEUSE	768 €
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	766 €
HAUTES-PYRÉNÉES	702 €
GERS	646 €
TERRITOIRE DE BEL-FORT	593 €
HAUTE-SAÔNE	527 €
LOZÈRE	515 €
LOT	493 €
HAUTE-LOIRE	365 €
HAUTE-MARNE	102 €
ARIÈGE	95 €
INDRE	0 €

Dernières données disponibles sur le site de la DGCL
Données DGCL

Le ratio « **encours/habitant** » le plus élevé est celui de la Corrèze. **La Creuse,** avec **un encours de 834 €** par habitant, se situe au **5ème rang sur 17.**

La structure de l'annuité de notre dette (13,290 M€) sera en 2021 de :
- **87,96 %** pour le **remboursement du capital** : **11,690 M€**
- **12,04 %** pour le **remboursement des intérêts** : **1,6 M€**

L'**enveloppe d'emprunt** contractée a été :
- en **2019** de **13,5 M€** (dont **1,750 M€ pour le numérique**),
- en **2020** de **12,5 M€**, avec des **taux fixes d'intérêts** se situant entre **0,71 %** (prêt à 20 ans) et **1,15 %** (prêt à 15 ans).

Pour **2021**, **l'emprunt pourrait être de 12 M€ à 12,5 M€,** alors que les **taux d'intérêts** resteront encore **attractifs**.

2. DES RECETTES PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT GLOBALEMENT STABLES… MAIS DÉJÀ DES RISQUES AVÉRÉS DE BAISSE

2.1 La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et les compensations

Les **recettes de fonctionnement** n'évolueront probablement pas entre 2020 et 2021, et seraient donc de **178 M€**.

L'hypothèse que le **Conseil départemental de la Creuse** soit éligible au **fonds de stabilisation**, fonds dont la répartition sera basée sur de **nouveaux critères**, et dont l'enveloppe passerait de **115 M à 200 M€ en 2021**, pourrait faire augmenter sensiblement nos recettes, ce que nous espérons…

a. La dotation globale de fonctionnement

Le **montant de la DGF** sera stabilisé à **43,9 M€.**

En **2020**, **son montant s'élevait à 43,953 M€** contre **49,229 M€ en 2014**.

b. Les compensations

➔ La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

Montant de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) pour notre département :

2015 : 3 904 600 €
2016 : 3 904 600 €
2017 : 3 497 541 €
2018 : 3 488 494 €
2019 : 3 406 923 €
2020 : 3 406 923 €
2021 : estimée à 3 393 000 € (-0,40 %)

➔ **Le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion**

Créé en 2006 afin de **soutenir l'effort financier des Départements** en matière d'insertion.

2015 : 712 096 €

2019 : 678 622 €

2020 : 669 404 €

2021 : estimé à 680 000 €

2.2 Les ressources fiscales

a. La fiscalité directe locale et sa réforme

Évolution des taux du foncier bâti en région Nouvelle-Aquitaine sur la période 2018-2020.

Départements	Taux Foncier Bâti 2020	Évolution 2019/2020	Évolution 2018/2019
Charente	22,89 %	0,0 %	0,0 %
Charente-Maritime	21,50 %	0,0 %	0,0 %
Corrèze	21,35 %	0,0 %	0,0 %
Creuse	**22,93 %**	**0,0 %**	**0,0 %**
Dordogne	25,98 %	0,0 %	0,0 %
Gironde	17,46 %	0,0 %	0,0 %
Landes	**16,97 %**	**0,0 %**	**+ 15,0 %**
Lot-et-Garonne	27,33 %	0,0 %	0,0 %
Pyrénées-Atlantique	13,47 %	0,0 %	0,0 %
Deux-Sèvres	18,88 %	- 5,5 %	- 5,2 %
Vienne	17,62 %	0,0 %	0,0 %
Haute-Vienne	18,96 %	0,0 %	0,0 %

Données DGCL

Comparaison avec les Départements de la même strate démographique sur le taux de foncier bâti voté en 2020 (≤ 250 000 habitants)

Départements	Taux de foncier bâti pour 2020
Indre	16,21 %
Territoire de Belfort	16,72 %
Alpes-de-Haute-Provence	20,70 %
Ariège	21,15 %
Corrèze	21,35 %
Haute-Loire	21,90 %
Creuse	**22,93 %**
Lozère	23,13 %
Lot	23,46 %
Cantal	23,56 %
Nièvre	23,90 %
Haute-Marne	23,94 %
Haute-Saône	24,48 %
Hautes-Pyrénées	24,69 %
Meuse	25,72 %
Hautes-Alpes	26,10 %
Gers	33,85 %

Données DGCL

Au niveau national en 2020, la **taxe foncière sur les propriétés bâties** (14,3 milliards d'euros) **augmenterait de 1,8 %** en raison de la hausse des bases alors que **la pression fiscale apparaît en léger repli**, cinq départements diminuant leur taux.

➔ Pour 2021, la perte du produit de la taxe foncière (transférée aux communes) sera compensée par une fraction de TVA, versée par l'État.

Ce montant de TVA 2021 sera égal au produit du foncier bâti - référence 2020 auquel s'ajoutent les compensations de foncier bâti 2020 et la moyenne des rôles supplémentaires 2018-2020.
Si le gouvernement nous explique que 2021 est dite « année blanche », nous perdons déjà la part dynamique de la recette.
Il est à rappeler que sans avoir augmenté notre taux de FB depuis 2016, par l'évolution des bases fiscales, notre produit s'est accrû en moyenne de 475 000 € par an, jusqu'à 670 000 € de plus entre 2018 et 2019.
Il est donc évident dès cette année, en chiffre absolu, et il en sera de même pour les années suivantes, que nous subirons une perte de recette significative avec cette compensation de TVA, en lieu et place du produit de FB.

Je vous propose donc d'inscrire en 2021, une recette de TVA de l'ordre de **27,7 M€** (montant correspondant au produit de fiscalité encaissé pour 2020).

➔ La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Jusqu'en 2017,le Conseil départemental de la Creuse percevait près de 50 % de la CVAE. En 2017, suite au transfert de la compétence transport à la Région Nouvelle-Aquitaine, **le Département ne bénéficiait plus que de 23,5 % de la CVAE**.

Il est prévu en **Projet de Loi de Finances 2021**,pour les Régions, le **remplacement de la CVAE régionale** par **une part supplémentaire de TVA** (près de 10 M€) et une nouvelle répartition du produit de CVAE entre :

- **le bloc communal** (passage de 26,5 % à 53 %),
- **les Départements** (passage de 23,5 % à 47 %).

Cependant, le changement de taux n'impacte pas le produit à recevoir du fait de la baisse de moitié de la CVAE nationale avec **la suppression des 50 % de la part régionale.**

Le produit de la CVAE ressort à :

2018 : 3 238 723 €

2019 : 3 296 736 €

2020 : 3 411 464 €

Pour 2021, il est à prévoir une recette en baisse, qui ne serait que de 2,8 M€, étant donné les incertitudes liées aux crises sanitaire et économique.

➔ Le produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)

Son montant ressort à :

2018 : 515 706 €

2019 : 535 106 €

2020 : 533 154 €

2021 : estimé à 525 000 €

b. La fiscalité reversée

➔ Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)

Depuis le 1er janvier 2011, il **compense la suppression de la taxe professionnelle**. **Son montant est figé à 3 028 123 € par an.**

➔ Le fonds de péréquation de la CVAE

Notre Département n'est pas contributeur mais **bénéficiaire de ce fonds de péréquation.**

2018 : 328 131 €

2019 : 298 535 €

2020 : 350 629 €

2021 : 343 000 €

➔ **Dispositif de compensation péréquée (DCP) - Transfert des frais de gestion de la TFPB**

Depuis 2014, la **répartition de ces produits** est réalisée selon les conditions suivantes :

• **70 % au titre de la compensation**, sur la base du reste à charge total des trois AIS rapporté au reste à charge national,

• **30 % au titre de la péréquation**, sur la base des critères de ressources et de charges des départements rapportés au nombre d'habitants.

C.A. 2015	C.A. 2016	C.A. 2017	C.A. 2018	C.A. 2019	Perçu 2020
6 728 171 €	5 973 941 €	5 884 488 €	6 051 878 €	6 320 390 €	6 493 398 €

Prévision 2021
6 868 000 €

2.3 Les autres ressources

a. Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Le **montant de ce produit** résulte :

- du **nombre de transactions immobilières** réalisées sur le département,
- du **prix de l'immobilier**,
- du **taux voté**, soit le **taux plafond de 4,5 %**.

Évolution des droits de mutation et taxes additionnelles de 2015 à 2021 (en M€)

	C.A. 2015	C.A. 2016	C.A. 2017	C.A. 2018	C.A. 2019	Estimation 2020	Estimation 2021
Taxe de publicité foncière	5,998	6,913	7,182	7,267	7,698	7,750	7,450
Taxe droits d'enregistrement	0,104	0,069	0,128	0,111	0,046	0,050	0,050
TOTAL	6,102	6,982	7,310	7,378	7,744	-	7,5

Évolution des versements mensuels de DMTO entre 2019 et 2020

	2019	2020
Janvier	652 011,84 €	671 919,07 €
Février	646 819,00 €	628 120,00 €
Mars	504 935,00 €	578 110,00 €
Avril	637 970,00 €	269 649,00 €
Mai	529 255,00 €	383 200,00 €
Juin	649 853,00 €	779 614,00 €
Juillet	830 182,00 €	755 605,00 €
Août	490 723,00 €	541 321,00 €
Septembre	601 762,00 €	810 178,00 €
Octobre	726 657,00 €	882 753,00 €
Novembre	721 925,00 €	910 976 €
Total au 30/11	**6 992 092,84 €**	**7 211 445 €**
Décembre	752 319,00 €	-
Total	7 744 411,84 €	-

Cependant à ce jour, nous ne pouvons pas anticiper les effets du 2ème confinement. Nous inscrivons donc par prudence une recette de 7,5 M€ pour 2021.

b. Maintien du Fonds de Péréquation horizontal

Pour mémoire en 2019, le **fonds de solidarité inter-départemental** issu des négociations au sein de l'ADF, a permis de mobiliser **250 M€** supplémentaires au titre de la péréquation horizontale. 22 Conseils départementaux en sont bénéficiaires. **La Creuse se situe au 2ème rang des mieux dotés.**

Son montant net ressort à **5 998 141 €** en 2019.

Depuis 2020, le **Fonds de Péréquation des DMTO**, le **fonds de solidarité des Départements** ainsi que le **fonds de soutien interdépartemental** ont été globalisés en **un seul fonds**.

Pour l'année **2020**, la notification s'établit comme suit pour notre Département :

Attribution	Prélèvement	Montant net 2020
14 036 745 € Avec mobilisation de l'enveloppe complémentaire de 120 M€ de DMTO	545 178 €	**13 491 567 €**

Il est important de souligner que le **Comité des Finances Locales** a voté, le 7 juillet dernier, le **déblocage de la mise en réserve opérée les années de forte dynamique** (soit 120 M€) à la demande de l'ADF. Cela s'est traduit pour notre Département par une dotation supplémentaire de **921 500 € en 2020.**

Pour l'année **2021**, le **financement du fonds globalisé** serait maintenu à son niveau plafond soit **1,6 milliard d'euros.**

Pour notre collectivité, ce **flux net de péréquation** est donc estimé à **12,4 M€**, soit :

- Reversements : **12,950 M€,**
- Prélèvements : **0,530 M€.**

c. Le Fonds de Stabilisation et le Fonds de Sauvegarde

L'État a créé, en 2019, le **fonds de stabilisation** d'un montant de **115 M€ pour 3 ans** à destination des **Départements dont la situation était dégradée** du fait du **reste à charge des 3 AIS**. Cependant, au vu des critères retenus, **le Département de la Creuse n'a pas été éligible à ce fonds.**

Si dans les discussions du **Projet de Loi de Finances 2021**, les concours financiers de l'État prévoient notamment une **fraction de TVA** pour abonder ce fonds à hauteur de **200 M€**, l'ADF s'est aperçu que Bercy « avait oublié » de flécher les **115 M€ pour 2020** !

Certains présidents dénoncent clairement que le gouvernement ne concède aucun effort financier en 2020, au regard des engagements qu'ont été ceux des Départements au plus fort de la crise COVID, alors que **le nombre d'allocataires du RSA augmente** sensiblement, et alors que cela va s'accentuer.

Cela laisse à imaginer **l'insatisfaction des Conseils départementaux** qui auront vu évoluer de façon très importante leurs **dépenses d'allocations RSA**, sans que leur dotation via ce **fonds de stabilisation**, ne s'en ressente de fait. En effet, si l'enveloppe augmente, le nombre de Départements bénéficiaires passerait de **30 en 2020**, à **50 en 2021**, ce qui globalement va pondéralement en diluer l'objectif.

Cependant, dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2021, il est créé le **Fonds de Sauvegarde** abondé par une **part fixe de la TVA** à hauteur de **250 M€**. 68 départements seraient éligibles à ce fonds, dont la Creuse. **Notre Département pourrait ainsi bénéficier d'une enveloppe de 1,265 M€.**

d. La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)

La **TSCA** regroupe **plusieurs compensations** qui résultent de l'acte II de décentralisation et de la réforme de la fiscalité directe locale.

- **une compensation au titre de l'article 52 de la Loi de Finances pour 2005** (transfert des agents TOS et DDE, transfert Route Nationale, compensation suppression de la vignette),
- **une compensation au titre de l'article 53 de cette même loi** (contribution au financement des Services Départementaux d'Incendie et de Secours),
- **la part de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance** qui était antérieurement perçue par l'État, suite à la réforme de la fiscalité directe locale de 2011 (article 77).

Son montant est estimé à **25,6 M€ pour 2021**, soit **une évolution de + 2 %** par rapport à 2020.

e. La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)

Cette taxe est divisée en deux parts :

- une **part issue des compensations des transferts de compétences**,
- une **part issue des compensations de charges relatives à la mise en place du RSA** (ex RMI) dont le montant est figé.

Une enveloppe de **10,6 M€ pour 2021** serait attendue.

f. La taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE)

2018 : 1,440 M€
2019 : 1,460 M€
2020 : 1,470 M€
2021 : 1,480 M€

g. La taxe d'aménagement

Le **taux** institué sur **l'ensemble du territoire départemental** a été fixé à **2,5 %**.

La **taxe d'aménagement** finance le **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement** (CAUE) et la **politique départementale de protection des Espaces Naturels Sensibles** (ENS). **Son taux de répartition est fixé chaque année.**

À taux constant, nous pouvons attendre une recette de **0,900 M€** en **2021**.

h. Le FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie

Le **montant 2020**, calculé sur les dépenses éligibles de l'année 2019, s'est élevé à **219 125 €**.
Pour **2021**, une enveloppe de **250 000 €** vous sera proposée.

3. DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement, hors emprunt**, entre 2019 et 2020, ont connu une **baisse de 1,2 M€**. En effet, le **solde des subventions de la Région Nouvelle-Aquitaine concernant le PRIR a été versé en 2019.**

Nous bénéficions cependant, au regard des dossiers que nous portons auprès de la Préfecture de Région, d'un abondement de DSID (part projet) qui nous est, depuis l'an dernier, plus favorable que l'enveloppe DGE attribuée auparavant.

En **2021**, les **recettes** attendues seront **similaires à celles de 2020.**

a. La dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID)

Cette dotation a été instaurée en 2019 en remplacement de la DGE.

Elle compte 2 parts :

- la **première part (77 %)** donne lieu à la détermination d'**enveloppes régionales**, affectées par les Préfets de Région sous forme de **subventions d'investissement** octroyées à des projets répondant à un objectif de cohésion des territoires.
- la **deuxième part (23 %)** : **dotation forfaitaire est libre d'emploi.**

Dotation Soutien à l'Investissement Départemental (DSID)

DSID CREUSE	C.A 2019	Réalisé 2020	2021estimation
Part forfaitaire	2 476 689 €	2 058 381 €	2 100 000 €
Part projet	602 932,80 € Aménagement carrefour La Seiglière (80%)	174 467 € - Equipement travailleurs sociaux - Tablettes numériques collèges - Equipement de visio-conférences 40 000 € 30 % sur subvention Pont de Crozant	150 733 € 20 % solde carrefour La Seiglière 99 717 € Solde Pont de Crozant

Une **enveloppe globale de DSID de 3 M€** pourrait être inscrite au **budget 2021** sachant que **l'État** s'est engagé sur **une subvention de 1 258 132 €** concernant les **travaux de réalisation du calibrage** et du **renforcement de la RD n° 990** entre la commune de Chénérailles et **la RD n° 53**.

b. Le FCTVA

Son évolution est liée à la **réalisation de nos investissements**.
Le FCTVA s'établit ainsi :

C.A. 2018 : 1 506 263 €
C.A. 2019 : 1 916 781 €
2020 : 1 974 899 €
2021 estimé : 2,1 M€

c. La Dotation Départementale d'Equipement des Collèges (DDEC)

Elle n'évolue pas depuis 2008 : 729 274 €.

d. Les autres recettes

- Les **recettes TEPCV** au titre de l'action Electromobilité (solde) : **60 000 €.**
- Le produit des **amendes de police** : pour **2020**, la **recette prévisionnelle** pourrait atteindre **0,6 M€**, **un montant identique est reconduit pour 2021.**
- **Vente de bâtiments** :
  - **Cité administrative** rue Jules Sandeau à Aubusson : **24 000 €,**
  - **Maison à Chambonchard** : **10 600 €**,
  - **Dispensaire à Evaux-les-Bains** : **67 000 €**.

En 2021, il est proposé :

- en fonctionnement : une augmentation des dépenses dans la limite du plafond initialement prévu par le pacte de Cahors soit 1,35 %,

- en investissement : le montant total des dépenses devrait s'élever à 25,6 M€ dont 600 000 € pour les avances remboursables consenties aux EPCI pour le déploiement de la fibre optique à domicile.

Évolution des principales recettes de fonctionnement

	2019
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	43 536 605 €
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	3 406 923 €
Produit des contributions et rôles supplémentaires	27 100 842 €
Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	1 758 917 €
Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)	10 580 829 €
Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA)	24 609 384 €
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	298 535 €
Dispositif de compensation péréquée	6 320 390 €
Fonds globalisé montant net	13 120 231 €
Fonds de stabilisation 115 M€ en 2019 et 2020 200 M€ en 2021	0 €
Fonds de sauvegarde créé en 2021 250 M€ (fraction TVA)	-
Totaux	**130 732 656 €**

2020	% Évolution	2021 prévision	% Évolution
43 953 394 €	+ 0,96 %	43 900 000 €	- 0,12%
3 406 923 €	0,00 %	3 393 000 €	- 0,41 %
27 637 500 €	+ 1,98 %	27 700 000 € (fraction de TVA)	+ 0,23 %
1 758 917 €	0,00 %	1 758 917 €	0,00 %
10 500 000 €	- 0,76 %	10 580 000 €	+ 0,76 %
25 100 000 €	+ 1,99 %	25 600 000 €	+ 1,99 %
350 629 €	+ 17,45 %	343 000 €	- 2,18 %
6 493 398 €	+ 2,74 %	6 868 000 €	+ 5,77 %
13 491 567 € (12,635 M€ sans déblocage de la mise en réserve de 120 M€)	+ 2,83 %	12 420 000 €	- 7,94 %
0 €	-	0 €	-
-	-	1 265 000 €	-
132 692 328 €	**+ 1,50 %**	**133 827 917 €**	**+ 0,86 %**

III

DES POLITIQUES DE SOLIDARITÉ RENFORCÉES

NOS DÉPENSES EN 2021

Alors que l'exercice d'**évaluation de nos dépenses** à venir, dans leurs grandes masses, semble **particulièrement complexe**, pour autant nous; allons tâcher de vous présenter les **grandes tendances** auxquelles nous imaginons avoir à faire face, après cette année 2020. C'est en effet dans la perpective d'une **crise sanitaire** qui accouche irrémédiablement d'une **crise économique** et dont nous percevons les premiers prémices, depuis quelques semaines.

Alors que les recettes 2021 de notre collectivité, vous l'avez constaté, vont être plus qu'atones, nous pourrions nous fixer comme objectifs :

- **en fonctionnement, une augmentation des dépenses** dans la limite du plafond prévu par le pacte de Cahors **soit 1,35 %**,

- **en investissement**, un montant de **25 M à 26 M€.**

1. SOLIDARITÉS HUMAINES

L'exercice auquel nous allons nous astreindre est cette année particulièrement placé sous le **signe de l'anticipation.** Le **contexte socio-économico-financier est**, faut-il le rappeler, **en dehors des standards habituels**.

La rédaction intervient en cette **période de confinement** et **d'état d'urgence sanitaire**. Dès lors, il est assez **difficile de prévoir les tenants de la loi de finances pour 2021**, avec des collectifs budgétaires pour 2020 et des annonces qui se succèdent…

Pour autant, 2021 ne saurait faire mentir sur la permanence, à défaut des méthodes, tout du moins, de l'**absence de réformes de financement durable des allocations individuelles de solidarité.** Cela sera d'autant plus préoccupant que la **pandémie** a engendré une **crise mutante** qui est passée du **sanitaire à l'économie** et dont on peut craindre qu'elle ne devienne **sociale**. Ainsi, une tendance déjà mesurée depuis cet automne, peut nous laisser craindre que **le nombre de bénéficiaires du RSA va fortement repartir à la hausse.**

Il est connu et admis que les conséquences diverses de la crise sauront nous rappeler que **la situation financière des Départements est particulièrement exposée aux vicissitudes de notre société.**

La compétence sociale qui est le cœur de nos missions sera sans aucun doute très largement sollicitée.

Nous constatons tous les ans, que les **fonds nouveaux institués depuis 2014**, **ne suivent pas la dynamique des dépenses des AIS que nous supportons.**

Pour l'heure, nous estimons globalement que nous allons devoir faire face à **une augmentation de nos dépenses de solidarité de + 2.28%** par rapport à 2020, **soit + 2,176 M€.**

Cela ne sera pas sans incidence sur la construction du budget général 2021, alors que cette année **nos recettes vont stagner**, **les dépenses au titre des interventions sociales étant le premier poste de dépenses du Département.**

Ces dépenses à ce jour sont évaluées à plus de 97,7 M€ contre 95,6 M€ au BP 2020.

Élaborer le budget primitif 2021 et l'inscrire dans une prospective pluriannuelle afin de stabiliser les ressources et les dépenses dans un tel contexte est plus qu'un **réel défi**.

Nous allons le voir, ne serait-ce que pour les **trois Allocations de Solidarité**, sans qu'augmentent, dans une proportion identique aux dépenses, les compensations de l'État, **le Département se trouvera une nouvelle fois, dans l'obligation de financer encore davantage la solidarité nationale.**

Et ceci, alors que **nous sommes impactés en Creuse**, comme ailleurs, par cette **crise sanitaire COVID**, dont les répercussions risquent malheureusement de s'inscrire dans la durée.

Les **allocations APA** devraient être stables, à **29,8 M€**.

Les **dépenses** au titre de la **PCH** sont, quant à elles, estimées à **4,3 M€**, **en baisse de 145 000 €.**

Pour la 1ère fois depuis 2016, **les dépenses d'allocations RSA vont être en hausse de plus de 400 000 €**, pour atteindre probablement plus de **16,4 M€**.

Dans ces conditions, nos **prévisions de dépenses des AIS seraient de 50,650 M€ contre 50,4 M€ en 2020**,

- avec **un reste à charge pour le Département de 23,7 M€ contre 22 M€** (BP 2020)
- avec **un reste à charge pour le Département qui grimperait à 46,92% contre 43,94% en 2020**

Les **estimations de dépenses 2021** se font sur la base d'une détermination sincère **sur 12 mois d'activité** et de dépenses de l'année 2020 (BP + DM).

1.1 Action Sociale de proximité

À partir d'une **analyse des besoins des personnes** et **des professionnels** et d'une **évaluation des ressources** et **moyens disponibles**, notre organisation territorialisée avec nos **6 (+1) UTAS**, les permanences proposées au plus près de nos usagers et les visites à domicile, notre objectif est de permettre toutes les **évolutions souhaitables des dispositifs existants** et la **création d'actions nouvelles**.

Nous souhaitons aller plus loin dans :

- la **formalisation de l'accueil**, l'**information** et l'**orientation des publics,**
- l'**amélioration des parcours des personnes,**
- le **renforcement des liens avec nos partenaires** pour une meilleure coordination entre acteurs locaux.

Cela ne peut se concevoir que parce que le **Conseil départemental** met en place une **organisation de professionnels au service et en proximité des Creusois** : ils et elles sont **assistants de service social**, **conseillers en économie sociale et familiale**, **psychologues**, **spécialistes de l'insertion et travailleurs sociaux enfance**.

Leurs **compétences** portent sur **l'insertion, la protection de l'enfance et les personnes vulnérables**. Ils sont en mesure d'**accueillir**, d'**évaluer**, d'**orienter** ou d'**accompagner toute personne** rencontrant **des problématiques d'ordre matériel et financier, familial, éducatif et de santé**.

Leur action vise à **prévenir** et à **surmonter les difficultés des Creusois** en les aidant à **accéder à leurs droits**, à **bénéficier de dispositifs d'aides financières** et à **rechercher des solutions en lien avec de nombreux partenaires locaux**.

Notre **objectif** est d'**améliorer les conditions de vie des Creusois** et de **maintenir ou restaurer leur autonomie**.

L'année 2021, et encore une fois dans les perspectives d'**une situation sociale dégradée** à venir, va probablement nous contraindre une nouvelle fois à **repenser nos modes d'action.**

Nous aurons pour cela, déjà anticipé avec les temps importants au cours desquels, avec nos partenaires, nous aurons écrit un **Schéma de Protection de l'Enfance**, et un **Schéma Autonomie**.

Ce que l'on peut déjà pressentir est la nécessité de **renforcer certaines missions** :

- celles des **interventions des infirmières** et **puéricultrices de PMI**,
- et le **renforcement de l'équipe « Information Préoccupante »**.

Ces missions seront valorisées dans la **contractualisation** portant sur la **« stratégie prévention et protection de l'enfance »** et son plan d'actions, dès le 1er trimestre 2021.

De même, la place de la **polyvalence de secteur** dans notre organisation pourrait être à renforcer, au regard de la notion de référent de parcours. Ceci sera déployé et inscrit dans l'avenant 2021 du **« plan de lutte contre la pauvreté et le retour à l'emploi »** que nous avons signé il y a quelques semaines.

Nous le verrons plus loin, mais dans les **différents domaines d'intervention des travailleurs médicosociaux**, il va nous falloir maintenant **consolider les organisations et pratiques**, en intégrant **le travail à distance**. Le confinement nous y a obligé, pour autant cela peut être une **nouvelle opportunité**, même dans la relation à l'usager, sous certaines conditions, quand nous mesurons quelles sont les **problématiques de mobilité** non négligeable des Creusois.

C'est ainsi que la **question du numérique** sera encore cette année, un sujet à part entière.

Nos **travailleurs médicosociaux** vont tous être **dotés d'outils nomades**.

Si nous pouvons nourrir des inquiétudes quant aux **pratiques et usages du numérique** pour des populations en risque fort d'exclusion, il nous revient pleinement d'**accompagner notre population** à la montée en compétences.

Des conditions équitables d'accès aux droits restent notre principale préoccupation.

Il s'agira de **veiller à l'accessibilité aux outils pour nos publics**, et de les **rendre les plus autonomes** possibles.

Pour les **personnes âgées**, via la **Conférence des Financeurs**, notre délégataire de service **DOMOCREUSE**, le **gérontopôle Nouvelle-Aquitaine**, et les **nombreuses associations du territoire**, des pistes sont à la réflexion.

Pour les publics éloignés de l'emploi, dans leur **Contrat d'engagement réciproque**, l'**évaluation des compétences** et un **accompagnement avec notre opération Pass-Numérique**, notre **partenariat avec les Tiers-lieux** et les **Centres d'Action** et de **Vie Locale**, des actions sont déjà engagées et seront renforcées dans le prochain PTI. La **plateforme JOB23** sera aussi un **outil collaboratif entre Pôle Emploi, nos CIP et nos publics**.

Enfin **pour les collégiens**, un très bon taux d'équipement par la **mise à disposition d'ordinateurs, tablettes, ENT**… nous permet d'être aux côtés de l'Éducation Nationale dans l'**accompagnement au numérique**.

1.2 Enfance Famille Jeunesse

Avec notre **PMI** (Protection Maternelle et Infantile) et le service très sollicité de l'**ASE** (Aide Sociale à l'Enfance), nous visons à **accompagner toutes les familles** dans des **actions de prévention et de protection**.

Un travail très important a été réalisé cette année pour **renforcer cette vision d'accompagnement plus partenarial et pluridisciplinaire**.

La feuille de route de la direction sera la mise en œuvre de certaines **fiches actions** du **Schéma départemental de Protection de l'enfance**, ceci avec le **recrutement de deux nouveaux cadres** (accueil et accompagnement des assistants familiaux), et **création d'un Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance.**

L'accent sera mis sur la **prévention précoce** (entretiens du 4ème mois de grossesse, infirmières et puéricultrice de PMI à la sortie de la maternité, plus de visites au domicile …) avec le **plan** dit **« des 1000 premiers jours »**.

C'est par la contractualisation autour de la **« Stratégie nationale prévention et protection de l'enfance »** prévue au 1er trimestre 2021, que notre Conseil départemental pourra conforter **ses missions de prévention**, avec des **moyens humains nouveaux dans le service PMI**.

Notre engagement dans le **Plan de lutte contre la pauvreté** met pour l'**ASE**, l'accent sur le **renforcement des parcours** (mobilité, logement, formation…) **des jeunes qui nous sont confiés**, vers **plus d'autonomie**, ceci en **prévision de leur majorité**. En 2020, **53 jeunes sont devenus majeurs**.

Partageons le constat que nous avons, ces **5 dernières années**, fait face à une hausse importante des accueils réalisés par l'**ASE** :

- de plus de **15% du nombre d'enfants accompagnés,**
- de plus de **25% du nombre d'enfants confiés placés**,
- de plus de **17% de mesures de suivis à domicile**.

Le nombre des informations préoccupantes semble en relative stabilité.

Si en 2020, nous notons **une légère inflexion du nombre d'enfants accueillis** au service de l'ASE dans le cadre judiciaire, pour autant les situations que nous prenons en charge le sont dans un contexte de **situations beaucoup plus dégradées**.

L'État, l'ARS, ne nous apportent malheureusement **aucune solution nouvelle**, alors qu'elles faisaient déjà cruellement **défaut en matière d'accès à des soins de pédo-psychiatrie ou de diagnostic et suivi de handicap décelé.**

Nous allons devoir intégrer pour les orientations des enfants accueillis en 2021, des **coûts supplémentaires**, qu'ils soient ceux de l'**évolution des prix de journée** (établissements, CDEF, lieux de vie…), des **salaires des assistants familiaux**, et ceux **des frais inhérents** (déplacements, prestations versées aux enfants…).

Autre complexité à venir et à anticiper, celle de la **nouvelle « clé de répartition nationale » des Mineurs Non Accompagnés**. Fin novembre, **53 MNA vivent en Creuse ;** en **2021**, nous devrions au regard de cette nouvelle répartition, **en accueillir 30 de plus.**

Actuellement, certains jeunes, les plus âgés souvent, sont **hébergés à l'IRFJS de Guéret**, ville Préfecture permettant l'accès plus aisé aux services migratoires. En raison des **travaux programmés du bâtiment**, nous aurons à **repenser de nouveaux lieux de vie.**

Un **travailleur social dédié à ces jeunes a été recruté** et leur permet, en plus des **professionnels de l'ASE**, d'avoir un accompagnement dans **les démarches spécifiques préparant l'accès à la majorité** et les changements que cela opère. L'accent est mis sur **l'accès à des formations qualifiantes**, en vue de proposer des **Contrats Jeunes Majeurs**.

Il nous faut rappeler que si l'an passé, le gouvernement a accédé en partie à la demande des conseils départementaux, en termes de **prise en charge financière de l'accueil de ces MNA**, le **reste à charge pour le Conseil départemental** est demeuré à hauteur de **313 800 €**. Actuellement pour 2020 nous avons perçu **26 200 € correspondant aux 3 jeunes mis à l'abri.** Nous n'avons plus de compensation exceptionnelle de l'État pour les autres jeunes (rappel subvention 2019 : 114 000 €).

Le **reste à charge** en serait d'autant **plus important en 2021**, alors que nous **accueillerons plus de jeunes MNA.**

Nous pouvons aussi rappeler que nous avons conservé l'organisation des **transports scolaires pour les enfants en situation de handicap**, et nous avons à cœur de mettre en place les **solutions les plus appropriées** qui vont découler des plans PCH, construits par la MDPH, l'Éducation Nationale et les familles concernées. À la fin du marché public en 2020, la **crise sanitaire** ne nous a pas permis de passer un **nouveau marché dans de bonnes conditions**, et c'est par des avenants pour la rentrée scolaire 2020/2021 que nous poursuivrons ces actions, avant qu'un **nouveau marché soit lancé**. Le **coût prévisionnel pour 2021** sera de **1,1 M€**.

L'estimation de **dépenses supplémentaires** pour nos **politiques Enfance, Jeunesse, Famille**, s'évalue à **+ 0,3 M€ en 2021.**

1.3 Insertion et publics bénéficiaires du RSA

L'année 2021 sera une année particulière pour le budget dédié aux **politiques de l'insertion**, **marqué** notamment **par la transition**, entre **deux périodes de la politique de cohésion de l'Union Européenne.**

Dans l'attente de la **mise en œuvre de la politique 2021-2027** et tenant compte de la **crise sanitaire**, il vous est proposé :

- de **prolonger l'ensemble des opérations FSE** (commission permanente novembre 2020), avec les **mêmes engagements financiers** antérieurs du Conseil départemental,
- de **solliciter une enveloppe supplémentaire de FSE de 228 000 €**.

Les politiques liées à l'insertion seront reprécisées en 2021, d'une part au travers d'un **nouveau Pacte Territorial pour l'Insertion**, qui viendra définir les **nouvelles priorités** et **réaffirmer les partenariats locaux** pour permettre aux personnes éloignées de l'emploi de **s'insérer sur le plan social et professionnel**. Et d'autre part, grâce à la contractualisation entre le Département et l'État, pour la gestion d'une **nouvelle subvention globale FSE+** (le FSE étant fusionné avec d'autres fonds structurels européens), qui pourrait voir s'élargir à la fois les publics visés et le champ d'intervention.

Enfin l'année 2021 verra la montée en charge de la **plateforme JOB 23**, lancée en 2020 afin d'**améliorer la mise en relation entre les offres d'emploi et les demandeurs d'emploi**, en particulier, **bénéficiaires du RSA**. Cette plateforme est désormais opérationnelle et les bénéficiaires du RSA ont été invités, par courrier, à créer leur profil sur cet outil. En parallèle, **le travail avec les entreprises est engagé**, afin de leur présenter la plateforme et leur proposer de déposer leurs offres d'emploi. JOB 23 repose avant tout sur la **géolocalisation des offres et des profils** pouvant leur correspondre, ainsi que sur un système de correspondances entre les **attendus du recruteur et les savoir-faire des candidats.**

Le budget 2020 avait permis de sécuriser les opérations et leurs porteurs agissant pour **faciliter la levée des freins**, dits périphériques au **retour à l'emploi**.

Le **budget 2021** intègrerait plus d'**actions en faveur de la reprise d'activité des bénéficiaires du RSA**. Ce dispositif de soutien renforcé (délibération de l'Assemblée Départementale de ce jour), est constitué d'un ensemble **d'interventions tournées vers l'emploi.**

Cela se traduirait par l'inscription d'une enveloppe supplémentaire de **630 000 €**, dont **228 000 € de FSE** et **400 000 € de fonds propres du Conseil départemental**.

Le territoire est clairement touché par **une hausse du chômage**, (**+19,1 % entre le premier et le deuxième trimestre 2020**), qui se traduit également par **une hausse du nombre de foyers bénéficiaires du RSA** (**+8 % entre juillet 2019 et août 2020**). Ces tendances semblent pour l'instant se confirmer et les impacts de la crise sanitaire ne seront complètement mesurables qu'à la fin du premier trimestre 2021.

Pour ces raisons, les présentes orientations anticipent une augmentation du nombre d'allocataires en proposant d'inscrire **16 400 000 €** sur les lignes dédiées à l'**allocation RSA**, soit **401 600 €** de plus qu'au **budget 2020**.

Globalement, **les dépenses Insertion pourraient être en hausse d'1 M€ en 2021**…

À l'heure actuelle, s'il ne semble pas aller plus loin dans la perspective de la mise en place du Service Public Insertion et Emploi, ou du Revenu Universel Garanti, le gouvernement a ouvert à l'expérimentation d'un retour à l'État le paiement des allocations RSA.

Ce sujet fait grand débat parmi les Départements, au sein même des groupes politiques.

Nous avons cependant, après le Département de la Seine-Saint-Denis, et comme vont probablement le faire les Conseils départementaux de la Corrèze et de l'Allier, pris contact avec le Ministère de J.Gourault, en charge de piloter le processus de contractualisation et d'expérimentation.

Si nous devions nous engager dans une telle démarche, Madame la Présidente souhaite solliciter les conseillers départementaux volontaires à suivre ce processus en toute transparence, processus qui durera quoi qu'il en soit, plusieurs mois, avant toute proposition à décision.

1.4 Logement

Notre souhait est de poursuivre nos engagements en matière d'**aide à la rénovation des logements**, par le financement du suivi-animation des 2 PIG assuré par Creuse Habitat, avec **une participation du Conseil départemental à hauteur de 491 985 €.**

Il vous est aussi proposé **une enveloppe de 300 000 € en faveur du parc privé** (aides à la sortie d'insalubrité et à la rénovation énergétique).

Quant aux dossiers en cours, ils vont nécessiter **une participation financière du Conseil départemental de 234 757 € en 2021**.

Le **fonds départemental d'avance pour l'amélioration de l'habitat** pourrait être doté d'**une enveloppe supplémentaire de 70 000 €** ce qui fluidifierait encore plus le paiement aux entreprises.

1.5 Autonomie

Alors que nous terminons l'écriture de notre **Schéma départemental Autonomie,** celui-ci vous sera soumis en février 2021, **la crise sanitaire n'aura pas été sans effets sur les questions d'accompagnement et d'hébergement**, pour les **personnes en situation de handicap et les personnes âgées dépendantes**.
Nous savons plus que jamais, que l'accent est mis clairement, dans le débat public et institutionnel, sur une **vision et recherche de société plus inclusive**.

Pour autant, les **résolutions des problématiques demeurent complexes**, et les moyens, qu'ils soient ceux de l'État via l'ARS, ceux des collectivités départementales, ou bien ceux tout simplement des ressources disponibles des publics concernés, demeurent toujours aussi contraints et incertains.
La **Loi « Grand Age »** tant attendue… avec la création de la **5ème branche Sécurité Sociale** (confiée à la CNSA) actée durant l'été 2020, se heurte **à la nécessité de trouver 6 Milliards d'€ pour la financer...**

En attendant d'y voir un peu plus clair… **nous avons pour ambition de** :

- **rénover notre politique en faveur des personnes en perte d'autonomie**, dans le cadre d'un schéma départemental que nous avons construit avec nos partenaires, les usagers et leurs représentants,
- **nous engager résolument dans une politique dite plus inclusive** :
  - **garantir une qualité de prise en charge** dans les établissements et services accueillant des Creusois (diagnostic des besoins),
  - **diversifier l'accueil** et **accompagner au changement l'ouverture des établissements vers l'extérieur.**

- **veiller à un accès équitable** et **de qualité**, en tout point du département (nouvelle convention avec la CNSA) à **un maintien à domicile choisi,**
- **soutenir les aidants familiaux** (projets innovants),
- **accentuer notre action de prévention de la perte d'autonomie** (CFPPA).

Dans le cadre de la revalorisation des **métiers de l'aide à domicile** annoncée,

- après avoir totalement oublié **ces professionnels indispensables au maintien à domicile**, ce n'est qu'après avoir mesuré leur mécontentement, que le **gouvernement** se rattrapait avec le **financement de 50 % d'une « prime covid » de 750 €** (pourtant annoncée à 1 000 €…), **le Conseil départemental de la Creuse complétant à hauteur de 256 000 € en 2020,**
- le Président de la République annonce à présent **l'augmentation des rémunérations de ces professionnels…** avec la participation des Départements.

Nous attendons dans le cadre de négociations, que le **reste à charge sur les heures APA** soit déjà mieux compensé par l'État … **En Creuse, il demeure à 47 %**.

Pour information, le taux horaire moyen d'heure APA versé au SAAD **est de 19,59 €**.

En Creuse, nous avons aussi décidé en 2019 d'aller au-delà de la **convention collective**, et **remboursons à nos aides à domicile les indemnités de déplacement à 0,40 €/km au lieu de 0,30 €.**

Concernant les **EHPAD creusois**, si nous disposons de **2 585 places autorisées**, il est inquiétant pour leur bon fonctionnement de noter que **le nombre de places inoccupées ne cesse de croître**. De **115 en 2018**, **130 en 2019**, il passe à **171 places fin 2020**. Cela ne sera pas sans conséquences sur les **EPRD 2021**.

Le **nombre de bénéficiaires au titre de l'APA** (établissement et domicile) semble aussi entamer une très faible décrue : **5 205 en 2018, 5 123 en 2019** et **5 050 bénéficiaires en 2020**, ce qui explique qu'en 2021, **nous ne devrions pas voir la dépense évoluer.**

Les **SAAD** se questionnent eux aussi, et commencent à envisager plus de mutualisations des fonctions supports, par exemple. Précisons, que cette année, nous avons fait le **choix de payer toutes les heures des plans d'aide**, même celles qui n'ont pas été effectuées, pendant la crise.

L'aide sociale en établissements pour personnes âgées s'élève à 5 M€.

Quant à celle versée dans **les établissements pour personnes en situation de handicap, ou en familles d'accueil, elle est de 15,6 M€.**

Vous l'aurez cerné, les **dépenses sociales** pourraient s'afficher en **nette progression**, autour d'un montant de plus de **97,7 M€, contre 95,6 M€ au BP 2020.**

2. SOLIDARITÉS TERRITORIALES

2.1 La voirie

Fixons-nous la possibilité de maintenir à minima, un budget d'environ **16 M€** de dépenses, **sur nos infrastructures routières**.

Comme nous l'avons fait ces dernières années, **10 M€ en investissement sur nos différents programmes**, sont nécessaires à l'atteinte d'un **double objectif** :

- la **modernisation des axes structurants**
- l'**entretien prioritaire des voiries** dont l'état général tend à se dégrader.

Outre le **soutien à l'économie locale** qu'apporte un tel programme, celui-ci constitue une condition essentielle au **désenclavement du département** et à **son développement.**

Le Département s'est attaché depuis deux ans à veiller tout particulièrement à la **sécurisation de toutes ses infrastructures**, dont les **ouvrages d'art**. Si en 2021, la **mission de surveillance active des infrastructures** par les services du département se poursuivra, c'est une affectation de **1 M€** qui vous serait proposée au titre des opérations de sécurité et de grosses réparations sur les ouvrages d'art.

Malgré **plusieurs requêtes auprès du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine**, il n'existe désormais plus de « **Programme Routier d'Intérêt Régional** » contractuel, comme cela était le cas dans l'ex région Limousin. Nous nous inscrivons donc dans une démarche d'intérêt départemental : désormais la plus grosse opération de 2021 sera celle des **travaux d'amélioration et recalibrage de l'axe entre Chénérailles (RD 990) et la RD 53 (Cressat)**, ceci pour un montant estimatif de **2,6 M€.**

Le fait que **la Région ne nous cofinance plus ces travaux essentiels** au maintien de flux routiers obère, de facto, le nombre d'opérations d'une telle ampleur que nous pouvons réaliser et financer chaque année et déprogramme, par conséquent, l'engagement qui était acté dans les PPI antérieurs.

Cependant, avec soulagement, l'**État** est venu en partie compenser, via la DSID, la désaffection de la Région, et sur ce prochain programme, nous pouvons affecter **1,2 M€ en recettes nouvelles**.

S'agissant des **travaux du Pont de Crozant** qui viennent de débuter, d'un montant global de **1 280 000 €**, via une convention qui fait du **Conseil départemental de l'Indre le maître d'ouvrage** de l'opération, nous investirons en 2021, une somme de **465 000 €** (**470 000 € en 2022**) pour **345 000 €** en 2020.

En parallèle de ces investissements, dont vous trouverez **le projet de PPI** dans ses grandes lignes, en annexe, il vous est proposé d'affecter l'an prochain une somme de **5,9 M€**, à **l'entretien du patrimoine routier par nos Unités Techniques Territoriales ainsi que le Parc** (enduit, fauchage, débrousssaillage, viabilité hivernale…).

Enfin, dans le cadre des discussions en cours sur le **plan de relance** et le **prochain contrat du plan État-Région**, nous tentons de faire **reconnaître l'intérêt régional de l'axe de la RD941** afin d'obtenir des **cofinancements pour sa modernisation**, qui fait l'objet d'un PPI à hauteur de **10 M€** sur plusieurs années.

Cet axe, qui relie **Clermont-Ferrand à Limoges**, joue un rôle important pour le **développement économique du Département**. À ce titre il revêt un **caractère structurant** qui doit être pris en compte par le Conseil régional et l'État.

2.2 Le transport ferroviaire

Avec l'**ouverture totale à la concurrence du marché de transport ferroviaire** à partir de **décembre 2020**, l'État se concentre sur les **axes les plus circulés** : il s'agit de **mobilités inter-territoires** de niveau national. Pour autant, les mobilités du quotidien, à savoir les **liaisons Province / Province restent un enjeu fort pour tous les territoires**, y compris ruraux.

Il est ainsi fondamental, dans le cadre des **projets de territoires** et plus largement des **politiques d'aménagement**, de poursuivre les efforts déjà engagés afin de proposer des **moyens de transport du quotidien adaptés**. Le **Conseil départemental de la Creuse** poursuivrait cet investissement en devenant en 2021, si vous le validez, **sociétaire de la SCIC Railcoop** (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), dont l'objectif est de **proposer des trains de voyageurs interrégionaux Province / Province sur l'axe Bordeaux – Lyon dès Juin 2022.** Ce projet s'inscrit également dans les **transitions écologiques et énergétiques** déjà engagées sur le **territoire creusois**.

Le **Conseil départemental** se rapprochera de la **Ville de Guéret et de l'Agglomération du Grand Guéret** afin de **participer collectivement à l'amélioration de la desserte de notre territoire.**

Parmi les partenaires, le **Conseil Régional** a également **manifesté son intérêt pour ce projet** et devrait **contribuer**, au même titre que le Département, **aux financements des études**. Pour 2021, le **Département de la Creuse mobiliserait près de 60 k€ sur ce projet.**

Enfin, d'**autres projets visant à faciliter les mobilités du quotidien seront probablement à l'étude courant 2021**, comme la **liaison Guéret – Felletin**.

2.3 L'animation territoriale

Les **politiques d'animation territoriale** portées par notre collectivité visent à **renforcer l'accueil** et l'**attractivité du territoire**. Elles jouent un **rôle déterminant** pour le **développement du territoire** et s'articulent avec les **initiatives** portées par les différents échelons de **collectivités**.

Aides apportées aux EPCI

En 2020, au regard du **contexte exceptionnel** (crise sanitaire, élections municipales et intercommunales décalées, défusion de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse), les **engagements budgétaires initialement prévus sur la contractualisation avec les EPCI n'auront pas été mobilisés**, et nous vous proposons de les reporter majoritairement sur 2021.

Pour les **contrats Boost'Ter**, il en est ainsi sur le volet du financement des postes d'**agents de développement** (50% pris en charge par le Conseil départemental), tout comme sur **l'engagement des projets d'investissement**. Cependant,de nouveaux projets devraient émerger, tels que les **Maisons de Santé de la Communauté de Communes de Bénévent- Grand Bourg**, la **restructuration du Musée de Guéret**, les « **Chemins de Mémoire » à La Courtine**…

Bilan financier Boost'ter au 19 novembre 2020

E P C I	Aide aux projets contractualisée 2019 - 2023	Aide aux projets engagée 2019 - 2023	Aide à l'ingénierie et l'animation contractualisée 2019 - 2023	Aide à l'ingénierie et l'animation engagée 2019 - 2020
CA du Grand Guéret	355 000 €	15 000 €	113 869 €	13 869 €
CC Creuse Confluence	355 000 €	14 180 €	100 000 €	0 €
CC Creuse Grand Sud	355 000 €	74 050 €	128 777 €	28 777 €
CC Creuse Sud Ouest	355 000 €	0 €	126 280 €	26 280 €
CC de Bénévent Grand Bourg	284 000 €	0 €	26 600 €	0 €
CC du Pays Dunois	284 000 €	38 125 €	26 600 €	0 €
CC du Pays Sostranien	284 000 €	6 000 €	26 600 €	0 €
CC Haute-Corrèze Communauté	165 000	62 540 €	50 000 €	0 €
CC Marche et Combraille en Aquitaine	355 000 €	2 130 €	128 060 €	28 060 €
CC Portes de la Creuse en Marche	355 000 €	0 €	100 000 €	0 €
TOTAL	**2 982 000 €**	**212 025 €**	**826 786 €**	**96 986 €**

L'**aide exceptionnelle COVID19** (avenants Boost'ter) qui a été accordée aux EPCI à hauteur de **1,5 M€**, afin de venir en **aide aux acteurs des territoires**, n'aura été que très peu sollicitée par les EPCI d'ici fin décembre. Les Communautés de Communes ont jusqu'au 31 mars 2021 pour flécher ces financements du Conseil départemental.

E P C I	Montant de l'aide
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	290 660 €
Communauté de Communes Creuse Confluence	167 420 €
Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine	138 700 €
Communauté de Communes Creuse Sud Ouest	137 050 €
Communauté de Communes Creuse Grand Sud	120 260 €
Communauté de Communes du Pays Sostranien	108 100 €
Communauté de Communes du Pays Dunois	70 670 €
Communauté de Communes de Bénévent Grand Bourg	69 830 €
Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche	66 460 €
Communauté de Communes Haute-Corrèze Communauté	19 790 €
TOTAL	**1 188 940 €**

Aides apportées aux communes

Les contrats **Boost'Comm'Une**, **1 M€** programmés par an en 2020, 2021 et 2022, lancés en juillet 2020, devraient **monter en puissance en 2021**.

Autres projets structurants

Notre projet **«Pleine nature - Pleine santé»**, écrit sur la base du **plan général des usages réalisé fin 2018**, initialement restreint à la notion d'accessibilité des publics, s'est ouvert à **un véritable projet de territoire Santé/Nature**. Aussi, en parallèle des **travaux de réhabilitation des bâtiments du site de l'Étang des Landes** (longère et grange), des **aménagements de tourisme responsable et inclusif,** vont être créés (réhabilitation des chemins, etc…) et un **projet de liaison douce avec le bourg de Lussat sera co-construit avec les habitants de la commune.**

Alors que ce projet bénéficie de **co-financements de l'État** (du Plan Particulier pour la Creuse) via du **FNADT à hauteur de 250 000 €**, il mobiliserait une enveloppe globale de **205 000 € sur 2 ans**, avec des **premières dépenses** d'environ **100 000 € sur 2021**.

L'**Appel à Projets** auquel nous avons répondu avec certains EPCI, **« Accueillir de nouvelles populations »**, accompagnera la démarche **« Marketing »**, autre action PPC confiée au Conseil départemental par l'État et les EPCI, tout comme celle de la mise en place déjà effective d'un **espace laboratoire d'innovation publique, le « Lab 23 »**, et le lancement prochain du **portail numérique de services** et d'**accueil pour les nouveaux arrivants et les Creusois**.
Nous allons **percevoir en recettes en 2021**, le solde prévu pour ces actions lancées ou en cours.

En matière de rayonnement territorial, nous assurerons la conduite de la **Démarche Vallée des Peintres** en mobilisant un chef de projet, en accompagnant les actions qui concourent à cet objectif, tout en activant pour cela les cofinancements de l'Etat et de l'Europe.

Agriculture

Nous vous proposons aussi de poursuivre notre soutien important au secteur agricole :

- **CUMA :** financements de leurs investissements à hauteur de **130 000 €,**
- **Soutien aux exploitations agricoles fragiles** : le Département poursuivra son engagement dans le cadre du **dispositif partenarial de soutien aux exploitations agricoles les plus fragiles**. Celui-ci sera reconduit pour 3 années, durant lesquelles **285 000 €** seront mobilisés, soit **95 000 € par an,**
- **Chambre d'agriculture** via une convention portant des actions partenariales à hauteur d'une aide de : **100 000 €**,
- **Service de Remplacement** : **18 000 €**,
- **Aides aux associations agricoles, comices et foires concours** : **27 600 €**,
- **Actions en faveur de la haute qualité sanitaire des cheptels** :

  • **Soutien au Groupement de Défense du Cheptel Creusois,**

  • Mise en œuvre des **moyens du LDA** : Au vu des éléments connus aujourd'hui (attente de la réponse de l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour le lot départemental du contrôle sanitaire des eaux de consommation et de loisir pour la période 2021-2024), la **dotation de service public** permettant d'**équilibrer les missions d'intérêt général** déficitaires réalisées par le Laboratoire se montera à **590 000 €** (le **budget prévisionnel du Laboratoire** s'élevant à **3 M€ en fonctionnement** dont **2 410 000 € de recettes commerciales** (**1 300 000 €** pour les secteurs sérologie et biologie moléculaire en diagnostic vétérinaire) et **220 000 € en section d'investissement.**

- **Groupement de Défense Sanitaire du Cheptel Creusois** : **155 000 €** avec en 2021 une contribution du Conseil départemental **au dispositif de surveillance** et de **lutte contre la maladie des muqueuses ou diarrhée virale bovine** (BVD) dont la mise en oeuvre a été généralisée le 1er octobre 2020. L'impact économique de cette dernière justifie une implication massive et conjointe de tous les éleveurs. Le financement du Département permettra de soutenir cet effort collectif coordonné par le GDS Creuse (baisse du reste à charge du suivi pour l'agriculteur)

En matière de **politique touristique**, et la satisfaction que nous pouvons tous retirer de la **période estivale** qui a vu un intérêt pour un **marquage Creuse reconnu**, au regard de l'atteinte des objectifs par l'**Agence de développement « Creuse Tourisme »**, de son implication dans **« Terre de Jeux 2024 »**, et de sa très bonne gestion financière, il est proposé de reconduire la dotation de **950 000€.**

Pour rappel, notre contribution statutaire au **Syndicat Mixte du « Lac de Vassivière »** est de **265 000€** et alors que la Région s'engage dans le développement du spot touristique que pourrait être le lac et ses environs, de complexes problématiques demeurent, dont les questions d'assainissement qui ont été transférées au Syndicat par les communes, sans probablement lui transférer les moyens financiers correspondants.

2.4 Aménagement numérique

L'**aménagement numérique du territoire** et plus particulièrement la contribution départementale au **déploiement de la fibre optique à domicile**, incluant le raccordement de sites prioritaires, s'articule autour de **deux grandes étapes** :

- **Le jalon 1 (2018-2021)** : construction de **28 000 prises** - investissement : **43,5 M€**
  La **part du Conseil départemental de la Creuse** est de **6 M€**, (3,5 M€ d'autofinancement et 2,5 M€ empruntés via Dorsal)
- **Le jalon 2 (2021-2024)** : construction de **53 000 prises** - investissement **112 M€** (estimé)

Concernant le **jalon 1**, le Département a proposé à la Communauté de Communes Creuse Grand Sud, **un mécanisme d'avance remboursable réparti sur les 4 années** du jalon 1 afin que les habitants de ce territoire puissent bénéficier du **déploiement de la fibre au même rythme que tous les Creusois**. La dernière participation est de **56 947 € en 2021** (**142 367 € en 2018, 256 260 € en 2019, 113 894 € en 2020, soit 569 468 € au total)**.

Dans le cadre du **jalon 2** aboutissant à la **couverture totale du département**, la participation du Conseil départemental s'élève à environ **25 millions d'euros** (avant attribution du marché) ; elle est égale à celle des EPCI creusois et sera financée par un emprunt souscrit par **DORSAL** et garanti par le **Conseil départemental** ; il en sera de même pour la participation des EPCI.

Cet emprunt d'environ **50 millions d'euros** sera remboursé grâce aux recettes du réseau, attendues à 5 ans. Le **Conseil départemental assumera 50% des premières annuités** et, compte tenu des difficultés rencontrées par certaines EPCI, il a été proposé d'**assurer le paiement des 50% revenant aux EPCI sous forme d'avances remboursables sur 20 ans**.

Le **montant global de ces annuités** est estimé à **6 M€**, pour les 5 années à venir. Vous trouverez dans le tableau ci-dessous **le projet d'échéancier de financement.**

	2021	2022	2023	2024	2025
Part Conseil départemental	600 k€	600 k€	600 k€	600 k€	600 k€
Avance remboursable aux EPCI	600 k€	600 k€	600 k€	600 k€	600 k€

La Société Publique Locale (SPL), « **Nouvelle Aquitaine THD** », est en charge de **l'exploitation du réseau** et de sa **commercialisation**. Dans le cadre de l'opération de recapitalisation qui a été conclue entre les collectivités adhérentes, le **Conseil départemental de la Creuse participera au titre de l'année 2021**, à hauteur de **187 500 €**. Pour rappel, le **montant global de la recapitalisation** est de **750 000 € repartis sur 4 ans** (2019-2022).

Synthèse de la part des investissements 2021 = 2,011 M€

	Investissement 2021
Jalon 1- Part Conseil départemental	360 528 €
Jalon 1- Remboursement du capital d'emprunt	166 667 €
Avance remboursable Creuse Grand-Sud	56 947 €
Jalon 2 - Part Conseil départemental	600 000 €
Jalon 2 – Avance remboursable aux EPCI	600 000 €
SPL	187 500 €
Contributions de raccordement de site isolé	40 000 €

Synthèse de la part au fonctionnement du Syndicat DORSAL 2021 = 0,231 M€

	Fonctionnement 2021
Participation Statutaire - Contribution FTTH	138 000 €
Participation Statutaire - Remboursement intérêts d'emprunts	93 400 €

Ainsi, les **dépenses prévisionnelles du Département de la Creuse en 2021**, pour le **déploiement de la fibre optique sur le territoire**, s'élèveront à environ **2 243 000 €**.

2.5 Culture et patrimoine

• **Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé** : **le Département** membre et après adoption des nouveaux statuts en 2020, **accentue sa participation financière**, donnant avec la Région, après plusieurs années de résultat déficitaire, **les moyens nécessaires à son bon fonctionnement**, et anticipant les besoins nouveaux à l'ouverture de l'agrandissement de l'ensemble immobilier. En 2021, cet **effort supplémentaire** pour le fonctionnement représentera **90 000€** de crédits nouveaux, pour s'élever à **535 000 €**.
Quant au projet d'agrandissement pour créer de **nouvelles salles d'exposition pour les grandes tentures**, **améliorer les espaces de conservation** et **créer un pôle teinture**, s'il doit s'engager avant fin décembre, **la subvention du Département à l'investissement représentera 720 000€ sur 4 ans (soit 180 000€/an à compter de l'exercice 2020).**

• **Conservatoire de Musique Emile Goué** : alors que le conservatoire départemental rencontre de plus en plus de difficultés depuis le **désengagement de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la DRAC**, l'année 2020 qui ne lui a été guère propice avec **l'impossibilité d'exercer pleinement ses missions** et que le nombre d'apprenants est en forte diminution à la rentrée de septembre, nous pourrions accéder à une nouvelle demande d'augmentation de notre participation après celle de **25 000 € supplémentaires** en 2019 et en 2020, **à nouveau de 25 000 €**, pour atteindre **1,750 M€**.

• **Scène Nationale d'Aubusson** : la convention qui nous lie à la structure nous engage à hauteur de **120 000 € d'aide au fonctionnement**. Notons qu'une nouvelle Directrice prendra prochainement ses fonctions.

• Les **deux autres Scènes départementales** (La **Guérétoise de Spectacle** et le **Centre Yves Furet à La Souterraine**) bénéficient de la part du Conseil départemental,

de **25 000 € d'aides financières chacune.**
Dans le cadre des autres aides culturelles, alors que nous avions augmenté l'enveloppe en 2019 de **50 000 €**, nous vous proposons de reconduire le même montant en 2021.

• **Centre Culturel et Artistique Jean Lurçat** : après des temps d'**ateliers de réflexion aux nouveaux usages des espaces** et de la **redéfinition du complexe culturel**, accompagnés par le Département, des salles ont été proposées à la Région pour l'enseignement des pratiques théâtrales dispensé au Lycée d'Aubusson. Un autre espace est mis à disposition de l'Association des Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation, pour y concevoir son projet de musée, centre de ressources et de mémoire, qui sera porté par le Conseil départemental.

L'ensemble immobilier a été érigé il y a 40 ans, dans une conception architecturale de l'époque, avec des toiture-terrasses peu appropriées au climat local, présentant de façon récurrente des désordres qui en occasionnent d'autres… des verrières et un système de chauffage qui en font une vraie passoire énergétique… Ce bâtiment, pour autant remarquable qu'il soit, est en grand besoin de travaux sur sa structure (cf. PPI en annexe). Voici pourquoi, nous avons proposé d'inscrire cette rénovation importante dans le cadre du CPER 2021/2027.

• S'agissant de la **Lecture Publique**, dans la suite du **Plan départemental de développement de la lecture publique**, du **Contrat départemental lecture itinérance** (**signé avec l'État pour 2019-2021**) et du **Contrat départemental lecture itinérance** (**signé avec l'État et le Département de la Corrèze**) pour **l'organisation du festival Coquelicontes**, il sera question de :

- **poursuivre la structuration du réseau des bibliothèques creusoises** avec l'accompagnement des projets de **création ou de réaménagement de bibliothèques** et la **mise en œuvre de réseaux intercommunaux de bibliothèques** dans le cadre d'une concertation permanente avec les EPCI (en lien avec les attendus des **contrats Boost'ter** 2019-2023)

- **poursuivre la conduite ou l'accompagnement de manifestations ponctuelles** partenariales associant la lecture avec les enjeux de vie sociale et culturelle, sur les territoires (**Mon premier livre, festival Mômes à la page…**)

- **mettre en œuvre des formations/informations à destination des bénévoles des bibliothèques** et **des assistants maternels** et **familiaux** pour mieux toucher les familles,

- **porter l'organisation de l'édition 2021 du festival Coquelicontes**

- **poursuivre avec les bibliothèques du territoire, les partenariats et des actions en collaboration avec les acteurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme et insertion** (Schéma départemental d'inclusion numérique)

- **préparer le renouvellement du Système intégré de gestion de bibliothèque** (SIGB) avec la **Direction de l'Informatique et des Systèmes de Communication**, en concertation avec nos Archives départementales, l'Unité Patrimoine et Paysages, le Conservatoire Emile Goué, le Centre de documentation du Musée de la tapisserie…

• Le **Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Valorisation de la Forteresse de Crozant** porte un **projet de développement** du site très intéressant, avec **l'acquisition de l'Hôtel des Ruines.** Il nous est demandé une participation supplémentaire dans ce cadre, d'au moins **70 000 €**.

• Le **Conseil de l'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement,** a fait le choix il y a quelques semaines, de migrer d'un site départemental mis à disposition à titre gracieux, vers un site communal à Saint-Vaury à titre onéreux. Pour rappel, la **participation au CAUE du Conseil départemental** est assise sur **une répartition du produit perçu de la taxe d'Aménagement**. L'affectation de cette recette doit être aussi fléchée pour financer notre politique en direction des Espaces Naturels Sensibles. La répartition en était en 2020 à hauteur de 15,3 % pour le CAUE, correspondant à une somme de **125 358 €**.

L'**Unité Patrimoine et Paysages** poursuit sa **mission d'ingénierie** auprès des collectivités locales, dans le cadre de la **préservation du mobilier**, **patrimoine rural non protégé**… En outre, nous financerons :

- la **restauration et la mise en valeur** de tels éléments (**80 000 €** y seront dédiés),
- la **publication de deux ouvrages**, l'un sur les monuments aux morts et l'autre sur l'Hôtel des Moneyroux. (**16 000 €**),
- les **actions de restauration à destination du patrimoine privé conduites par la Fondation du Patrimoine** (Proposition au BP : **25 000 €** soit **une augmentation de 5 000 €**).

2.6 Archives

Dans la continuité des objectifs définis dans le **contrat de développement 2016-2020**, les **actions programmées en 2021** continueront de répondre aux demandes des publics sur le territoire et de **faire connaître le patrimoine archivistique, papier et numérique**, ainsi que **l'histoire des creusois** au-delà des frontières.

Le souhait du service départemental est de **poursuivre sa modernisation** par l'acquisition de nouveau matériel, avec un accent mis sur la **numérisation des documents**, que ce soit dans un **objectif de préservation ou de communication**. L'acquisition de nouveaux fonds d'archives se fait aussi de façon récurrente.
Besoins estimés à **64 000 € en 2021**.

Quant à la **réalisation des expositions et actions ponctuelles en direction des publics**, la **restauration des collections**, l'**acquisition du matériel de conservation**, l'**entretien de matériel**, la **documentation générale**, cela génèrerait une dépense de **80 000 €**.

Pour plus de détails, l'**année 2021** va permettre de **poursuivre les programmes débutés en 2020**, notamment **un chantier de numérisation** particulièrement important, consacré aux **minutes et répertoires de notaires**, source primordiale de l'histoire du département et de sa population. Les **actes de notaires du XVIe au XVIIIe siècle** ont vu leur **numérisation achevée en 2020** et sont déjà en partie en ligne. La **numérisation des actes du XIXe siècle est réalisée par un prestataire externe**, en raison des volumes concernés. Sera également entamée la **numérisation des minutes civiles et criminelles des tribunaux du début du XIXe siècle**, ainsi que les premiers registres des permis de conduire, toutes sources très demandées par les chercheurs.

Enfin, les Archives départementales vont lancer **un second chantier** particulièrement intéressant pour l'histoire locale, à savoir celui des **matrices cadastrales**.

Voici pourquoi les Archives départementales souhaitent réaliser **l'achat d'un numériseur professionnel**. Cet achat permettra de remplacer des outils obsolètes actuellement en usage (achat estimé à **30 000 €**).

Pour assurer **l'animation du réseau Archives sur le territoire,** la direction des archives départementales programmera à nouveau des **journées d'actions et de formation à destination des secrétaires de mairie** et des **archivistes**.

Une **exposition itinérante sur l'Intercommunalité** sera mise à la disposition des communes afin de **sensibiliser les citoyens aux institutions municipales**, **à la vie de la commune** ainsi qu'**aux archives communales**.

Ces projets à destination des mairies seront doublés d'une **formation à l'attention des agents de la collectivité** et d'une **revitalisation du réseau des référents archives**. Cette dernière s'accompagnera de la poursuite d'un **projet de vidéos et supports sur l'archivage**, à destination tant des agents du département que des autres collectivités et services de la Creuse mais aussi du reste de la France.

Le **projet de Système d'Archivage Électronique** (SAE) est porté en collaboration avec la **Direction de l'Informatique et des Systèmes de Communication**. La solution (infrastructure et logiciel) qui avait été subventionnée par le **Ministère de la Culture** dans le cadre du **programme AD-ESSOR** devra être mise en place en 2021, afin que la collectivité puisse faire face à ses **obligations réglementaires incontournables sur la dématérialisation.**

Pour répondre à la demande du public et **accompagner le développement culturel des territoires**, les Archives départementales continueront à proposer tout

au long de l'année 2021 de **nombreuses expositions** en format facile à installer et en prêt gratuit, sur des **sujets variés** (le vêtement, l'alimentation, l'eau, la Première Guerre mondiale, les Libérations de Guéret (Fonds Poudensan) ou la photographie (Fonds Rendu), l'école, la forêt). **Une exposition sur la forêt sera présentée dans le hall des Archives jusqu'au mois d'avril 2021.**

De **nouvelles animations** autour des **programmes scolaires des collégiens** et **lycéens** seront également **développées** (ateliers, expositions, livrets pédagogiques, enrichissement du site internet…), notamment au travers de **nombreux partenariats** (Musée de Guéret ou l'ONF…).

Enfin, des **manifestations ponctuelles** seront également organisées, notamment lors de la **Nuit de la Lecture** ou de la **Journée internationale des Archives**.

Le **site internet des Archives départementales** sera également **modifié** pour **répondre à de nouvelles attentes du public**, notamment par la **mise en place d'un outil d'indexation collaborative**, qui permettra aux lecteurs d'identifier les individus cités dans les actes d'état civil et le recensement de la population déjà diffusés sur le site internet. Il permettra également la **diffusion des collections audio et vidéo des Archives départementales.** Enfin, ce site sera rendu accessible à tous selon les normes en vigueur.

Enfin, les Archives de la Creuse souhaiteraient **augmenter leur visibilité**, tant en **interne qu'auprès de leur public**. Afin de mener à bien cette ambition, un projet de **nouvelle signalétique extérieure** doit se concrétiser. Le r**enouvellement du site internet**, tout comme celui du réseau des correspondants archives, participe également de cette proposition.

2.7 Collèges

Adapter notre organisation au service des collégiens et des équipes éducatives, a été particulièrement ardu en termes d'engagement de notre collectivité, durant ces mois difficiles de déconfinement au printemps, puis re-confinement à l'automne. **Il faut en remercier chaleureusement les agents des collèges, la DRH et son service Prévention au travail.**

Le travail dont on pourrait se prévaloir est d'avoir été quasiment dans l'anticipation d'une telle crise…sans s'en douter. Le **numérique au collège,** par l'accompagnement au **déploiement des TBI, de l'ENT, des classes mobiles Tablettes, de la dotation des CDI et pôles administratifs, du câblage WIFI** … a été source de réduction des inégalités, nous le savons.

Le montant de la dotation informatique aux collèges, pour 2021, nous permettrait l'extension de notre **« numéricollège »** aux **deux Cités mixtes d'Aubusson et de La Souterraine.**

Autre objectif, celui de doter de **tablettes nos cuisines des collèges et des espaces non encore pourvus tels que certains gymnases.**

Nous évaluons des investissements à programmer pour un montant de plus de **150 000 €**.

Nous devons aussi prévoir le **remplacement d'ordinateurs fixes** (280 unités), de **portables**, ainsi que le **déploiement de 5 tableaux blancs interactifs supplémentaires**.

La **mise à niveau des systèmes internes de téléphonie** se poursuit également (**Chénérailles et Felletin**), ce qui nécessiterait au global, **344 000 €**.

Nous souhaiterions également engager **un plan massif de renouvellement des matériels et équipements de restauration**. Il s'agirait de **mettre fin à un processus de dépenses pour les réparations des matériels vieillissants**, issus encore pour une bonne part, d'un temps où ils étaient gérés par l'État. **Les services de restauration gagneraient aussi en qualité de vie au travail et en efficacité**. Une de nos cibles pourrait ainsi être **l'acquisition de matériels plus adaptés à l'utilisation de produits alimentaires locaux.**

Pour cela, un **PPI (2021-2025) de 750 000 €** a été concerté, et ce seraient **150 000 €** qui pourraient être engagés dès **2021**.

Nous vous présentions en septembre, le programme « **Collège de demain** », où le Conseil départemental s'engage à co-construire avec les collégiens, les enseignants et les agents, l'adaptation des espaces d'enseignement aux projets immobiliers en cours ou à venir. Ce programme nécessiterait des crédits à hauteur de **100 000 €** (**70 000 € en investissement et 30 000 € en fonctionnement**).

L'annonce par le gouvernement d'un « **passeport sport** » nous encourage à proposer, dès que nous en saurons plus sur les modalités à venir, un « **chèque rentrée** » qui serait attribué à nos collégiens, afin de leur permettre **d'accéder à des activités sportives et culturelles encadrées**. Cela pourrait prendre la forme d'**une aide financière à l'acquisition de licence dans une structure.** Une inscription budgétaire nouvelle vous serait proposée au budget 2021.

2.8 Sports et loisirs de nature

Après la labellisation **« Terre de Jeux 2024 »**, et la **candidature reçue de Guéret « ville de préparation préolympique 2024 »**, nos engagements vont tout particulièrement porter sur **plusieurs démarches « sports pour tous », sans omettre la pratique et l'accessibilité au sport pour les personnes en situation de handicap.**

Rappelons aussi que nous avons souhaité cette année, en raison de l'empêchement qui fût causé par le confinement, **apporter un soutien exceptionnel dans le cadre du « Plan Piscine ». « Savoir nager » est aussi ouvert aux classes de 5ème (60 000 €)**.

Nous vous proposons de **poursuivre les actions** :

- d'**accompagnement à la mise aux normes des installations sportives,**
- de **soutien financier aux clubs et comités sportifs**, ainsi qu'aux sportifs de bon et haut niveau,
- de **dotation financière spécifique des collèges creusois pour l'utilisation d'équipements sportifs communaux**, ainsi que **l'accès aux piscines pour les 6èmes.**

Les **loisirs de nature** sont toujours aussi prisés dans le département, et nous continuerons de **soutenir** :

- les **interventions en matière de randonnée** (entretien des chemins d'intérêt départemental)
- le **développement des boucles locales à vélo** et l'**entretien des véloroutes.** La **rénovation des panneaux Relais Informations Services véloroutes** (initiée en 2020), sera réalisée en 2021

De **nouveaux projets** sont en cours :

- **création du comité d'itinéraire V87** (3 Régions et 5 Départements) : le Département, en sa qualité de chef de file porte la réalisation d'une **étude de positionnement marketing de l'itinéraire reliant Montluçon à Montauban** (coût estimé à **35 000 €**). Une participation financière des territoires partenaires a été définie en 2020. Lancement de l'étude début 2021.

- « **Guéret - Centre de Préparation aux JO 2024** » : financement du poste d'ambassadeur par le Conseil départemental auprès de Creuse Oxygène (37 000 €/an).

2.9 Environnement

a. Eau potable

Le **Conseil départemental de la Creuse** mène depuis plusieurs années une **politique volontariste de préservation de la ressource en eau.**

Le contexte de **« sécheresse »** de ces dernières années, amène à réfléchir à toutes les actions dont le bien-fondé serait de **maintenir l'eau sur le territoire**, en toute saison, tout **en répondant aux besoins des usagers et professionnels**.

Une **vision nouvelle de l'eau**, à la fois **solidaire et responsable**, et veillant aux économies réalisées par tous, implique un nouveau paradigme.

Il s'agit pour le Conseil départemental, avec sa **mission SATESE** et ses partenaires agences de Bassins, État, collectivités et syndicats compétents, de construire à minima, **une vision stratégique partagée à l'échelle départementale.** Les besoins en termes d'études, de réalisation d'interconnexions, de GEMAPI, sont devant nous ; cela est clairement prescrit dans le **Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (AEP)**, lancé en 2017 et aujourd'hui finalisé et validé.

Ont été élaborées et validées également la **programmation de ce SDAEP** sur la décennie à venir, ainsi qu'une nouvelle politique financière du Département en matière de subvention. Cela nous engage dans des **scénarios d'investissement importants sur une période de 10 à 15 ans.**

Plusieurs **grands projets** devraient être engagés en **2021**, tels **l'interconnexion Boussac/Gouzon/Rive gauche du Cher**, la **nouvelle unité de la Vallée de la Creuse** et la **refonte de l'unité d'Ahun**.

À ce titre, l'**Autorisation de Programme 2021** engagerait le Département à hauteur de **1,1 M€**, avec un **Crédit de Paiement de 600 000 €**.

Comme suite au SDAEP, une « **étude de faisabilité pour la création de 3 nouvelles prises d'eau potable dans les retenues hydroélectriques** » (Les Combes, Chambon-Champsanglard, La Roche Talamy) sera accompagnée par le Conseil départemental pour un **montant prévisionnel de 150 000 €** en Autorisation de Programme (soit **100 000 € en crédit de paiement en 2021** et **50 000 € pour 2022**).

Le programme de **recherche en eau profonde arrive à son terme**. Seul un Crédit de Paiement de **100 000 €** nous permettra de **prendre en charge les études qui seront soldées en 2021**.

Il vous est proposé une dépense d'environ **51 000 € en 2021**, à des fins **d'assistance juridique AEP,** pour la **préfiguration d'un syndicat départemental de sécurisation de l'AEP,** et la réalisation des « **Journées de l'Eau 2021** ».

b. Assainissement

Le **soutien du Département** à l'investissement des **communes** et des **EPCI** pourra être **maintenu en 2021**, avec là encore des crédits de paiements pour les aides accordées en 2020 (**600 000 €**), intégrés dans une Autorisation de Programme globale de **700 000 €** prenant en compte les projets engageants à venir.

Des crédits nécessaires à **l'achat ou à la maintenance de petit matériel** sont demandés.

Une **augmentation annuelle de 2% de la prestation d'ingénierie** proposée aux **communes** et aux **EPCI** (**partiellement prise en charge par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne**) est envisagée.

Les recettes attendues, tant pour l'eau potable que l'assainissement, proviendront de **subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne** (élaboration du Schéma Départemental d'AEP), ou dans le cadre du **nouvel accord cadre triennal 2019-2021**, ainsi que de la contribution des communes et des EPCI faisant appel à **l'assistance technique du SATESE**.

c. Milieux aquatiques

Nous sommes toujours dans la **mise en œuvre du Schéma Départemental de Gestion des Milieux Aquatiques**, adopté par l'Assemblée départementale en décembre 2016.

Nous allons donc procéder au **paiement des aides accordées au cours des exercices précédents**, pour la **réalisation d'études et de travaux** (maîtres d'ouvrages privés et publics), et prévoir des autorisations de programme nouvelles, pour poursuivre l'engagement de la collectivité dans ce domaine.

À noter, qu'en raison de la **crise sanitaire de 2020,** certains dossiers ont pris du retard et n'auront pas été engagés. Il vous est proposé de cofinancer, comme en 2020, et ce à hauteur de **100 000 €** des opérations visant la mise en œuvre de la **compétence GEMAPI**, par les intercommunalités ou leurs regroupements compétents.

102 000 € permettraient aussi d'engager l'opération de **mise aux normes de l'Étang de St-Dizier-Leyrenne.**

d. Forêt départementale

L'intention du Département serait de poursuivre les **travaux de régénération entrepris depuis 2015.**

En 2021, **deux parcelles départementales seront reboisées**, sur la commune de Vidaillat. Le Département souhaite expérimenter **un type de boisement économiquement viable,** en tenant compte du **changement climatique** et des **espèces potentiellement mieux adaptées**. Par ailleurs, ce type de boisement mixte et expérimental induit des pratiques moins impactantes pour le milieu.

La première parcelle s'inscrira dans un appel à projets intitulé « **Résilience** ». Ce dernier sera réalisé avec l'ONF en maitrise d'œuvre.

25 000 € ont été engagés en 2020, afin de répondre à **l'appel à projets**.

25 000 € seront affectés à la suite de l'expérimentation de reboisement. Notre autofinancement serait de **11 179 €**.

La seconde parcelle sera reboisée dans le même esprit mais avec un cahier des charges encore plus ouvert. La proportion « **Feuillus/Résineux** » sera plus importante. Un crédit de paiement de **30 000 €** sera nécessaire pour financer cette dépense en 2021.

e. Actions en faveur du milieu naturel et de l'éducation à l'environnement

Le lancement du projet de « **Contrat de Transition Ecologique** » s'est traduit par une autorisation de programme de **100 000 €**.

Cela nous a permis d'engager rapidement **plusieurs projets,** dont :

- une **étude « bilan étangs / cours d'eau »,**
- l'**étude « ISABEL Creuse »,**
- une **étude sur le bilan hydrique de la RNN de l'étang de Landes**,
- l'**accompagnement de l'Appel à Projets MobBiodiv sur les Haies** (CPIE 23).

Depuis 2010, un partenariat pluriannuel portant sur l'**éducation à l'environnement,** a été mis en place avec **l'association l'ESCURO** (CPIE). En contrepartie d'actions, en particulier dans nos collèges, nous accordons **une subvention de 18 000 €** à la structure, chaque année.

Le Département a aussi signé, avec le **Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin** (CEN), un accord cadre (2014-2020) relatif à la préservation concertée des espaces naturels de la Creuse. Nous sommes devenus partenaires dans le cadre d'un programme annuel d'actions.

2.10 Laboratoire Départemental d'Analyses

2020 a vu la réalisation de la troisième et dernière année du marché du contrôle sanitaire des eaux de consommation et de loisir, marché attribué par l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour la période triennale 2018-2020.

L'année 2020, outre l'exécution de la dernière année de ce marché a mobilisé les équipes de l'unité Hygiène-Environnement, afin de préparer le dossier de candidature à la nouvelle consultation.

Le **secteur Microbiologie des eaux va poursuivre son travail d'expertise**, reconnu au plan national, en contribuant à l'élaboration d'une méthode normée pour l'identification et le dénombrement des cyanobactéries.

Le **secteur Milieux aquatiques poursuivra son action initiée cette année dans le domaine du diagnostic des maladies vectorielles** (Moustique tigre), conformément à l'**arrêté du 23 juillet 2019** et au **marché conclu avec l'ARS** en février 2020, pour lequel nous sommes **sous-traitants du Laboratoire Qualyse** (zone d'expertise Creuse et Nord Haute-Vienne).

Concernant l'**unité Vétérinaire**, **2021 verra un retour à la situation antérieure**, en matière de volume de diagnostic en santé animale, le CDAAS, Groupement de défense sanitaire de la Haute-Vienne, ayant fait le choix de **confier la réalisation de sa campagne 2020-2021 aux LDA de Haute-Vienne et Dordogne**.

Une **revalorisation tarifaire de certaines analyses a été actée avec le GDS Creuse** ; les tarifs privilégiés accordés l'an passé, grâce à la mutualisation de la demande client entre GDS et CDAAS ne pouvant être maintenus.

Le **GDS Creuse** bénéficiait jusqu'à présent d'**une subvention du Conseil**

départemental, permettant de **diminuer le coût des analyses** réalisées au LDA, au profit de ses éleveurs adhérents. Cette subvention, comme en 2020, prend majoritairement la forme de **remises tarifaires accordées directement, par le Laboratoire.**

Dans l'attente de l'application pleine et entière de l'arrêté du 31 juillet 2019 fixant les mesures de surveillance et de lutte contre la BVD, la **campagne de prophylaxie 2020-2021** verra la **montée en puissance des analyses contre la maladie par amplification génomique, sur biopsies auriculaires, avant une généralisation progressive à la totalité des naissances**.

Cette **augmentation significative des analyses BVD** devrait venir **compenser la diminution du volume des analyses IBR** (amélioration de la situation creusoise qui conduira vraisemblablement à un allègement de la campagne 2021-2022).

À noter que **le Conseil départemental attribuerait au GDS 23**, une **aide pour l'éradication de la BVD** dans le cadre de la campagne 2020-2021. Cette aide de **100 000 €** serait versée par le Département, en 2 fois, 2020 et 2021 sur son budget principal, et gérée en collaboration avec le Laboratoire

Dans ce contexte de poursuite des démarches de positionnement sur de **nouveaux marchés porteurs**, associées à une **politique marketing** et de **réflexion stratégique**, à moyen et long terme pour le Laboratoire, il est prévisible que la dotation de service public 2021 devrait s'élever à **640 000 €**.

Pour mémoire, et ce depuis 2020, la **hausse de cette dotation de service public** s'explique en grande partie parce qu'elle intègre la **remise tarifaire aux agriculteurs adhérents au GDS comme vu précédemment**. Cette remise tarifaire était auparavant versée au GDS à qui nous allouions **245 000 €**.

2.11 SDIS

Le **Département de la Creuse et le SDIS** avaient signé une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, pour la période 2018-2020.

Dans l'attente de la préparation d'une nouvelle convention, nous vous proposons de reconduire la même participation qu'**en 2020, soit 6,9 M€**.

La répartition de notre participation s'était faite en 2020, en deux parts :

- **6 M€ en crédits de fonctionnement**
- **0,9 M€ en crédits d'investissement**

Pour l'année 2021, cela pourrait être sensiblement différent, en raison d'une tendance nette à l'évolution des dépenses de fonctionnement, d'autant que la **nouvelle Prime de Feu** a été imposée par le gouvernement.

Après l'obligation en 2017, de recrutement dans tous les SDIS de France, et quel qu'en soit le nombre de SPP et SPV, d'un Directeur Adjoint (**dépense supplémentaire de plus de 100 000 €/an en Creuse**), celle d'un médecin (coût annuel de **115 000 €**), voici une dépense nouvelle, décidée par le Président de la République, sans compensation financière nouvelle qui sera d'environ **130 000 €**.

3. MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

3.1 Le personnel

La **prévision de dépenses** s'élève globalement à **45 630 820 €** ce qui représente une **augmentation de + 1,15 %** par rapport au budget 2020.

Je vous engage à consulter avec attention tous les documents qui vous ont été transmis en annexes (structure des effectifs au 31.12.2019, dépenses de personnel, évolution de la masse salariale et des effectifs…).

Cette prévision concerne les dépenses liées :

‣ aux rémunérations et charges de personnel :

L'estimation est réalisée à partir du budget 2020 à laquelle ont été ajoutés :

→ l'impact de la poursuite de la mise en œuvre du **protocole de Modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations** : **250 000 €**. Il s'agit de la **revalorisation de certaines grilles indiciaires**.

→ les effets mécaniques du **Glissement-Vieillesse-Technicité** : **265 000 €**.

Le glissement vieillissement technicité (GVT) prend en compte **l'augmentation de la masse salariale** liée à **l'augmentation de la technicité et/ou de l'ancienneté**. On estime à **185 000 €** l'impact des **avancements d'échelons** et à **80 000 €** l'impact des **avancements de grades**.

Les **principaux postes de dépenses diverses** seront :

→ La **cotisation pour l'assurance statutaire du personnel** : **303 000 €**,

→ Le **remboursement des charges des agents mis à disposition** du Conseil départemental : **112 000 €**,

→ Les **frais de personnel afférents au secrétariat des groupes d'élus** : **101 250 €**.

‣ à l'activité de la sous-direction « qualité de vie au travail » (prestations sociales, santé au travail, sécurité au travail et moyens généraux)

En **2021**, le **télétravail**, qui a connu **un développement sans précédent** pendant **les périodes de confinement**, va **se déployer pour répondre au mieux aux attentes**

des agents tout en **préservant leurs conditions de travail**. Un **nouveau dispositif**, avec des **jours flottants**, va notamment être expérimenté pour voir s'il répond aux attentes nouvelles.

Le **travail d'accompagnement des agents en difficultés sur leur poste de travail** va également se poursuivre (**Procédures de Préparation au Reclassement** (PPR) avec le **Centre De Gestion de la Creuse** (GDG).

Initialement envisagé pour 2020, le **programme de prévention** sera relancé pour 2021 avec notamment **l'étude ergonomique de tous les postes de travail.** Il s'agit de prévenir prioritairement les troubles musculo-squelettiques.

En matière d'entretien des locaux, l'année 2021 sera marquée par la **mise en place d'un nouveau marché pour les produits d'entretien**, **plus écologiques** et **plus respectueux de la santé des agents**. Après une expérimentation réussie d'entretien écologique, le travail va s'élargir à l'ensemble des locaux de la collectivité, y compris ceux des collèges.

Le **déploiement des défibrillateurs** sera également poursuivi **dans les établissements recevant du public** (en particulier les collèges) ; cette installation s'étalera **sur 3 ans** (en fonction du classement des ERP).

Concernant les **prestations sociales** et les besoins liés à l'activité de la sous-direction « Qualité de Vie au Travail », les inscriptions sont similaires à celles votées pour 2020.

▸ à la contribution du Département à différents fonds et dépenses diverses

En 2021, **la collectivité ne versera pas de contribution au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans Fonction Publique,** puisqu'elle **répond à son obligation d'emploi** (6% de travailleurs handicapés).

Le Fonds de Compensation du Supplément Familial de Traitement représente une dépense de 50 000 €.

▸ au fonctionnement de l'assemblée départementale.

L'enveloppe globale est évaluée à **1 066 000 €** (inchangée par rapport à 2020).

Les recettes attendues sont évaluées à **2 325 500 € :**

• **Compensations financières** des programmes spécifiques, le montant global est évalué à **406 000 €** :

- les **emplois co-financés par le Fonds Social Européen** : **200 000 €,**
- les **emplois ouverts des programmes sociaux** (Plan de lutte pauvreté) : **90 000 €,**
- les **emplois de chargés de mission recrutés dans le cadre du PPC** : **106 000 €**,
- **assistante sociale gendarmerie** : **10 000 €**.

• **Remboursement des structures ou organismes extérieurs** (salaires et charges) : pour un montant estimé à **1 245 000 €** :

- **MDPH** : **600 000 €**,
- **Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental Emile Goué** : **418 000 €**,
- **Syndicat Mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé** : **72 000 €**,
- **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse, Groupement de Coopération Sanitaire – Service Inter-établissements creusois** (service de médecine préventive) : **155 000 €**.

• Recettes **Comité Action Sociale** estimées à **451 000 €** :

- **Participation tickets repas** : **270 000 €**,
- **Épargne chèques vacances** : **140 000 €**,
- **Remboursement pour action sociale des agents du SDIS** : **25 000 €** et de **l'ADRT** : **6 000 €**,
- **FIPHFP** : **10 000 €**.

• **Recettes diverses** : **223 500 €** dont

- **Remboursement assurance** (accidents maladies professionnelles) : **150 000 €**,
- **Indemnités journalières sécurité sociale** (pour contractuels) : **30 000 €**,
- **Remboursement CNRACL pour les agents détachés** : **34 000 €**.

3.2 Les travaux sur nos bâtiments départementaux

Après **réactualisation des PPI bâtiments et collèges**, en raison principalement de ce qui a pu être réalisé ou pas en avec la **crise sanitaire** cette année, mais aussi des **impératifs en matière de sécurité, accessibilité, ou besoins d'aménagements spécifiques** pour assurer au mieux **les règles d'hygiène** ou application des mesures barrières, les services évaluent une proposition de programmation réaliste et atteignable pour 2021 ainsi :

- **Travaux d'entretien, d'aménagement et modernisation : 3,7 M€** dont :
  - **bâtiments départementaux : 1,6 M€**
  - **collèges : 2,1 M€**

Il est prévu de **mobiliser 1 M€ en 2021 pour les travaux de mise en sécurité** et **accessibilité de nos bâtiments.**

Les **opérations d'aménagement** destinées à **améliorer les conditions de travail de nos agents** et **d'accueil des usagers resteront également importantes.**

Une provision pour la **construction du centre d'exploitation de Crocq** sera prévue. Les travaux débuteront au cours du second semestre et s'étaleront sur l'année 2022.

À l'issue des études menées pour l'aménagement du bâtiment **« Trace de Pas »** qui **regroupera sur un même site PMI, UTAS et UTT**, le début des travaux sur ce patrimoine bâti exceptionnel qui désormais appartient au Conseil départemental, pourra intervenir au cours de l'année 2021.

Dans le cadre conventionnel qui nous lie à la Région pour la **restructuration de la Cité Mixte de La Souterraine** (**participation de 5 M€ pour les travaux Collège**), en 2021, nous affecterons **690 000 €**.

À Aubusson, à la **Cité Mixte**, les **travaux** pour le transfert des **salles de technologie des collégiens** sur le site du lycée Jamot s'élèveront à **200 000 €** (exercices 2021 et 2022). Des discussions sont engagées pour pallier à la question du déplacement contraint pour les collégiens vers le self-restauration et la mise en accessibilité de l'établissement.

300 000 € seraient consacrés aux **travaux** :

- d'aménagement de la cour du collège d'Auzances,

- de réfection de clôtures et de sanitaires dans divers collèges.

400 000 € permettront :

- la réfection des sous-stations de chauffage du collège de Bourganeuf,

- la rénovation de l'atelier de technologie du collège M.Nadaud (projet CANOPE).

Enfin **en fonctionnement**, les **travaux d'entretien et de réparation** généreront un crédit budgétaire de **320 000 €**.

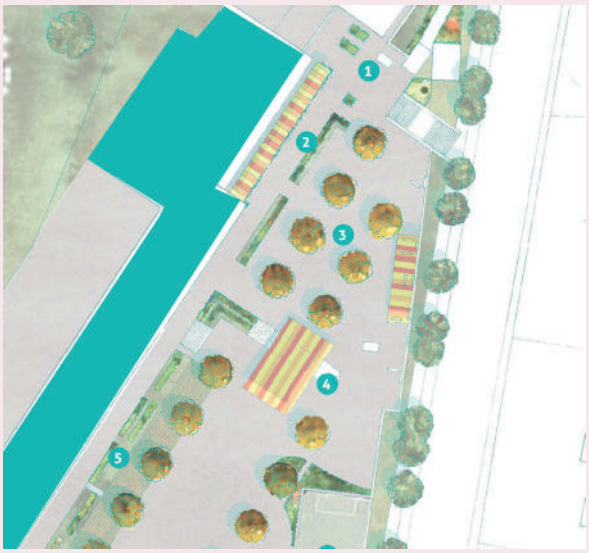

3.3 La transformation numérique de la collectivité

Nous envisageons en **2021**, de mobiliser plus d'**1,360 M€** pour accélérer la **diffusion et le renouvellement des outils informatiques** et les **moyens de communications** utilisés dans les directions opérationnelles.

L'effort envisagé par la collectivité permettrait notamment :

- d'**acquérir de nouveaux logiciels métiers** : l'année 2021 sera marquée par l'achèvement de l'important chantier de **remplacement du logiciel de gestion financière de la collectivité** et par l'**accélération des projets liés à la dématérialisation** (montée en charge de la gestion des documents numérisés, installation du système d'archivage électronique, subventions en ligne et registres de sécurité numériques) pour un montant total de **275 000 €**

- de **mettre en place le projet d'informatisation de la PMI** (mise en service au quatrième trimestre 2021) et d'**installer des outils de gestion des assistants familiaux**, pour un montant de **170 000 €**

- régler le droit d'usage du **service Job23** (Néolink) : **46 692 €**.

Avec la volonté de **déployer plus de télétravail**, 2021 verrait également la mise à **niveau des outils d'accès à distance** nécessaires pour un montant d'investissement matériels de **204 000 €**.

Nous devons organiser la **poursuite du déploiement d'équipements mobiles de type tablettes-PC** (80 unités) et de **stations de travail** (20 unités), ainsi que la **modernisation des équipements** associés, **téléphonie** et **réseaux sans fil**, cela étant estimé à près de **230 000 €**.

Cette démarche s'accompagne depuis 2019 d'une **généralisation de l'équipement des agents de terrain** (travailleurs sociaux) en **matériels mixtes Tablette-PC**, auquel s'ajoutent l'encadrement et les assistants familiaux. Mi-2021 nous tablons sur **450 agents en démarche de numérisation des échanges avec les usagers et les partenaires**, dotés individuellement de postes mobiles.

Le passage de 400 en 2019, à près de **600 smartphones d'ici fin 2021**, engendre des **coûts supplémentaires de fonctionnement**, que les gains obtenus par le nouveau groupement de commande Télécoms, ne compensent pas totalement.

Le **recours massif à la visioconférence**, avec le doublement du nombre de salles équipées en moins de 18 mois, impacte aussi directement les frais inhérents à la maintenance des systèmes de communication.

Il sera aussi nécessaire de prévoir des crédits pour les **marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage**, environ **90 000 €**, en vue :

- du **renouvellement des logiciels des ressources humaines**,
- de l'**aide à la mise en place du plan pluriannuel d'investissement des systèmes d'information de la collectivité,**
- de l'**achèvement de l'assistance au démarrage du SI Finances.**

Parallèlement, la **Direction de l'Informatique et des Systèmes de Communication** se propose d'achever en 2021 le **chantier de remplacement des imprimantes couleur par des copieurs multifonctions mixtes N&B et couleur**, pour faire face aux besoins de numérisation et générer une source d'économies non négligeable (services du Département et collèges), pour prévision de dépense nouvelle de **23 000 €.**

S'agissant du fonctionnement, l'**adaptation permanente de l'infrastructure technique** permettant de répondre aux **attentes croissantes en matière de performances** et de **disponibilité du système d'information de la collectivité**, le **développement des outils de gestion** mis à la disposition des services, la dématérialisation des procédures et des échanges internes comme externes, impactent très directement les besoins budgétaires.

Des dépenses supplémentaires d'environ **50 000 € apparaissent en 2021**, celles dédiées à la **maintenance pour les nouveaux logiciels installés en 2020** : celui dédié à la **gestion du Parc départemental** et du **pôle Routes, à l'Observatoire de l'Eau, et celui de la MDPH**.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2021

la CREUSE
le Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex
Tel. 05 44 30 23 23

www.creuse.fr